PROCÉS-VERBAL
DES SÉANCES
DE L'ORDRE DE LA NOBLESSE
DES SÉNÉCHAUSSÉES
D'ANGERS, BEAUFORT, BAUGÉ, CHATEAU-GONTIER ET LA FLECHE,

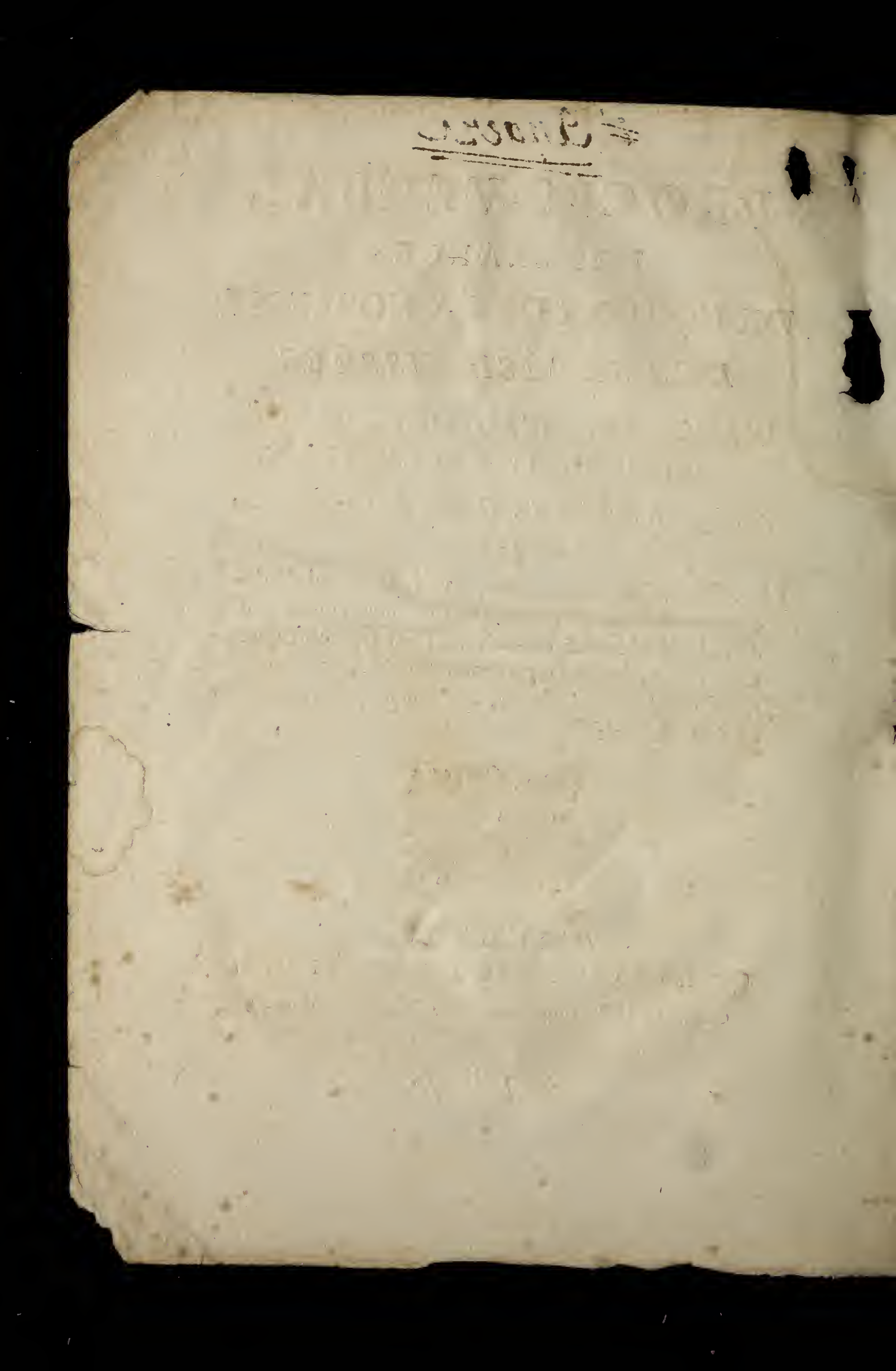
Après sa séparation des Ordres du Clergé & du Tiers-État.

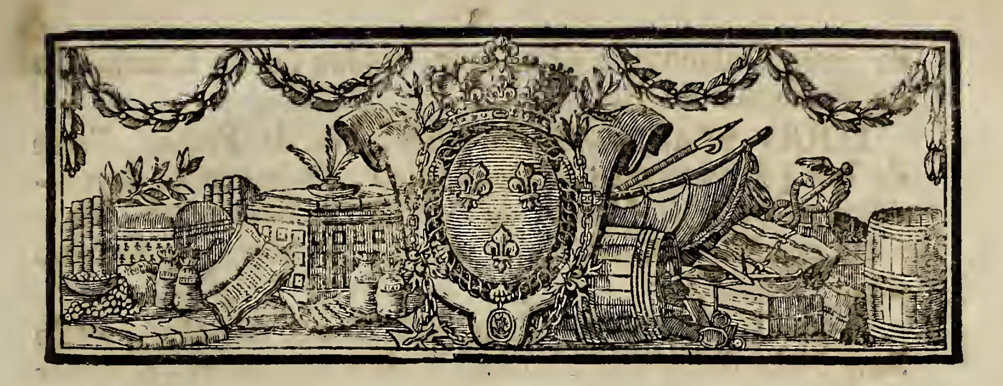
En exécution de l'Ordonnance de M. le Grand-Sénéchal d'Epée héréditaire, rendue sur les Conclusions du Procureur du Roi, le Mercredi dix-huit Mars mil sept cent quatre-vingt-neuf, après la prestation du serment reçu dans l'Eglise Cathédrale d'Angers, lieu indiqué pour l'Assemblée générale des trois Ordres.



A ANGERS,
DE L'IMPRIMERIE DE MONSIEUR;
Chez MAME, Imprimeur du ROI, *en survivance.*

1789.





PROCÉS-VERBAL

DES SÉANCES

DE L'ORDRE DE LA NOBLESSE

DES SÉNÉCHAUSSÉES

D'ANGERS, BEAUFORT, BAUGÉ, CHATEAU-GONTIER ET LA FLECHE,

Après ſa ſéparation des Ordres du Clergé & du Tiers-État.

L'AN mil ſept cent quatre-vingt-neuf, le dix-huitieme jour de Mars, ſur les dix heures du matin, l'Ordre de la Nobleſſe s'eſt retiré en la Salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Aubin de cette Ville, où ſont comparus devant Nous AUGUSTIN-FELIX-ELISABETH BARRIN, Chevalier, Comte de la Galliſſonniere, chef de nom & armes, Seigneur de la Sirerie & principauté de Peſcheſeul, du marquiſat de la Guerche & autres lieux, Maréchal des camps & armées du Roi, Employé dans la diviſion des troupes du Dauphiné, Grand-Sénéchal d'épée héréditaire des cinq Sénéchauſſées de la province d'Anjou & pays Saumurois, en exécution

de notre Ordonnance de ce jour, rendue ſur les Concluſions du Procureur du Roi,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER, Fils de France, Frere du Roi [MONSIEUR], Duc d'Anjou, d'Alençon & de Vendôme, Comte du Maine, du Perche, de Senonches, repréſenté par M. LE COMTE DE COSSÉ, premier Gentilhomme de ſa Chambre.

LOUIS-JOSEPH DE BOURBON, Prince de Condé, Prince du Sang, Duc d'Enghien, de Guiſe & du Bourbonnois, Seigneur de Chantoceaux en Anjou, Pair & grand Maître de France, Gouverneur & Lieutenant-Général, pour le Roi, en ſes provinces de Bourgogne & Breſſe, Colonel-Général d'Infanterie françoiſe & étrangere, repréſenté par ANTOINE-JOSEPH-EULALIE DE BEAUMONT D'AUTICHAMP, Maréchal des camps & armées du Roi, Inſpecteur diviſionnaire de l'Infanterie de l'intérieur, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, & de celui de Cincinnatus.

Etienne-Alexandre Allard du Breuil, à Angers.

Jean-Denis Amelot, ſeigneur de Château-Neuf & de Juvardeil, paroiſſe de Château-Neuf.

Charles-François d'Andigné de Mayneuf, ſeigneur de l'Isle-Briand & de Montalais, paroiſſe du Lyon, *et procureur de* Eliſabeth-Jeanne Poulain de Bouju, veuve de Charles-Gabriel d'Andigné de Mayneuf, dame de la Fretais, paroiſſe de Brain-ſur-Longuenée, *et de* Françoiſe Cassin, veuve de Gabriel-François Amys du Ponceau, dame de Saint-Sigismond & de Villemoiſan, paroiſſe de Villemoisan.

Charles-Jean d'Andigné, ſeigneur de Villeguyer & du Pin, paroiſſe de Fontaine-Guerin, *et procureur de* Louise-Joséphine de Robien, veuve de Guy-René-Charles-François d'Andigné, ſeigneur de Sainte-Gemme d'Andigné, dame d'Avessé, paroiſſe du Bourg-d'Iré

Pierre d'Anthenaise, ſeigneur de Saint-Philbert, en Mauges, paroiſſe de Saint-Philbert.

Marcel Avril, ſeigneur de Pignerolle & de Chaufour, paroiſſe de Saint-Barthelemy.

René-Guillaume Ayrault, ſeigneur de la Roche, paroiſſe d'Ecuillé, *et procureur de* Guillaume-François-Genevieve Ayrault, ſeigneur de Chauvon, paroiſſe de Thorigné, *et de*

Catherine-Jeanne Lebascle, veuve de Louis de Masseille de Millon, dame d'Athée, paroisse de Longué.

Pierre Ayrault, ſeigneur d'Andigné, paroisse d'Andigné.

Pierre-Jean-Marie Ayrault, ſeigneur de Sain-Thenis, paroisse d'Andigné.

Joachim-André Aveline de Narcé, ſeigneur de Champiré & de Grugé, chevalier de s. Louis, paroisse de Grugé, *&* *procureur de* Marie-Angélique d'Helliand, veuve de René-Jacques de Juigné, ſeigneur de Saint-Saturnin du Limet, dame de Chambellay, paroisse de Chambellay, *&* *de* Françoiſe-Céleste Berthelot, dame de l'Echelle, paroisse de s. Georges-ſur-Loire.

Charles-Laurent Aveline, ſeigneur de Narcé & de la Garenne, paroisse de Brain-ſur-l'Authion, *& procureur de* Marie-Anne de la Motte, veuve de....... Grand'homme, Seigneur de Gizeux, dame de la Caillere, paroisse de Coron, *&* *de* Jean-François de Brandiery Montmayeux, ſeigneur d'Essuile & de la Forêt de Beaufort, chevalier de s. Louis, paroisse de Beaufort.

François-Armand-Joſeph d'Avoine, ſeigneur de Combrée, paroisse de Combrée.

Auguste-Joſeph d'Avoine, paroisse de Combrée, *& procureur de* Félicité-Marie d'Avoine de la Jaille, dame de Vergonne, paroisse de Vergonne.

Pierre-Genevieve-René de la Barre, ſeigneur du Tilleul, à Angers, *& procureur de* Marguerite Balaleri, veuve de Gaston Deshaies de Cry, dame de Freſnay & petit Fontenay, paroisse d'Auvers-le-Hamon.

Louis-Pierre de la Barre de Préaux, ſeigneur de l'Hôtellerie de Flée, paroisse de l'Hôtellerie de Flée, *& procureur de* Genevieve-Marguerite-Jeanne du Tertre, dame du Tertre de Mée, paroisse de Mée, veuve de Marc-Alexis-Louis-François de Lancrau, ſeigneur de Chanteil & de Pommerieux, *pour elle & pour* Colombe de Lancrau, ſa fille, *& comme tutrice* d'Achille de Trémigon, ſeigneur de Saint-Poix, ſon petit-fils, paroisse de Pommerieux.

René-Marie-Michel Lebault, ſeigneur de la Moriniere, paroisse de Soulaines.

Auguste-Joseph de Baude de la Vieuville, paroisse du Lude, *& procureur de* Etienne-Auguste de Baude de la Vieuville, ſeigneur du Lude, paroisse du Lude, *& de* François-Joseph-René Prévôt de Bonnezeaux, ſeigneur de Liniere, paroisse de Chalonnes ſous le Lude.

Antoine-Joseph-Eulalie de Beaumont d'Autichamp, ſeigneur de Sainte-Gemme-ſur-Loire, de Saint-Augustin & de Beausse, maréchal de camp & inspecteur divisionnaire des armées du Roi, paroisse de Sainte-Gemme-ſur-Loire, *&* *procureur de* Jean-Therese-Louis de Beaumont d'Autichamp, ſeigneur de Château-Gontier, maréchal de camp & inspecteur divisionnaire des armées du Roi, & ſon lieutenant & commandant des ville & château d'Angers, commandeur de l'ordre de s. Louis.

Joseph de Bautru, ſeigneur de la Roulerie, paroisse de Combrée, *&* *procureur de* Marie-René-Antoine de la Poëze, ſeigneur de Montjaugé, paroisse de Combrée.

Claude-Louis-Jean-Vincent de Beauveau-Craon, ſeigneur de la Treille, paroisse de s. Melaine, près Cholet.

Charles-François Berrault de la Roche-Moreau, ſeigneur de Noyrieux, paroisse du vieil Baugé.

Marie-Alexis Bernabé, ſeigneur de la Haie-Fougereuse, à Angers, *&* *procureur de* Henri-Armand-Celestin de la Fontenelle, ſeigneur de Millé & de la Turpiniere, paroisse de la Pommeraie, *&* *de* Charles-Joseph-Augustin de Walsh-Serrant, ſeigneur de Bouillé-Ménard, chevalier de s. Louis, paroisse de Bouillé-Menard.

Charles-Anne-René Bernard de la Frégeolliere, à Baugé.

Jean-Mathurin-Bernard, Seigneur du Port, paroisse de Miré, *&* *procureur de* Gabriel-Louis de Neuville, duc de Villeroy, ſeigneur de Pouancé.

Charles-Gilles Bernard, ſeigneur de la Barre, paroisse de Chaudefonds, *&* *procureur de* Jacques-Philippe-Jean-François Bernard, ſeigneur de Danne, paroisse de s. Martin du Bois.

Henri-René Bernard, ſeigneur de la Sionniere, paroisse de Montigné, *&* *procureur de* Louise Fontaine de Mervé, veuve d'Augustin de Morand, ſeigneur de la Mulottiere, dame de Fontaine & de la Roussiere, paroisse de Montigné.

François-Marie Bidon, ſeigneur de la Prévôterie, paroiſſe du Louroux-Béconnois.

Jacques-François le Bloy, ſeigneur des Granges & du Gaut, paroiſſe du Vieil-Baugé.

Antoine-Séraphin du Bois de Maquillé, ſeigneur de Maquillé & la Buronniere, paroiſſe de Juvardeil, *&* *procureur de* Marie-André-Paul-Louis du Verdier de Genouillac, ſeigneur

de Cellieres, paroisse de Cellieres, *& de* Marie-Jeanne Falloux, veuve de Jean-Louis de Marcombe, dame de Mozé, paroisse de Champigné, *& de* Charlotte Emilie de Bonchamp, dame par indivis de la Renaudiere & Machefolliere, paroisse de la Renaudiere.

Louis-Marie-François du Bois-Jourdan, ſeigneur de Chanay & Launay-Gautier, paroisse de Grez-en-Bouere, *& procureur de* Louis-François-Séraphin du Bois-Jourdan, ſeigneur de Longuefuie & des Courants, paroisse de Longuefuie, *& de* Louis-André de Lantivi, ſeigneur de Niafle, dite paroisse.

Charles-César-Louis de Boissard, ſeigneur de la Chauviere, paroisse de ſaint Germain-des-Prés, *& procureur de* Joseph-Charles-François de Hellaud, ſeigneur de Valliere & de Roche-d'Iré, paroisse de Loiré, *& de* Louis-André-Henri de Nau, ſeigneur de la Crochiniere, paroisse de la Bruere.

Jean-Armand de Boissard, à Angers, *& procureur de* André-Julien César Leclerc de la Ferriere, ſeigneur de la Basse-Riviere, Chevalier de S. Louis, paroisse de ſainte Gemme d'Andigné, *& de* Charles-René-Isaac de Boissard, ſeigneur de Launay-Dénézé, paroisse de Dénézé.

Jacques-Honoré de Boylesve de la Maurouziere, ſeigneur de la Tessouale, paroisse de la Tessouale, *et procureur de* Henri Blanchard de Pégon, ſeigneur de Pégon, paroisse du May, *et de* Anne-Marguerite-Victoire Nau, veuve de Jacques-Charles Grandhomme, dame de la Gannetiere, paroisse du Lude.

Marin de Boylesve de la Maurouziere, ſeigneur de Saint-Lambert de la Potherie, paroisse de ſaint Lambert de la Potherie, *et procureur de* Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, comte de Vihiers, *et de* François-Félix de Grimaudet, ſeigneur de la Rochebouet, paroisse de Chaumont.

Marin de Boylesve de la Maurouziere, à Angers, *et procureur de* Anne-Joseph-Julien de la Bourdonnais, vicaire général du diocese de Nantes, ſeigneur de la Varenne, paroisse de la Varenne, *et de* Joseph-René-Marie-François Regis, & Madelaine-Paulice & Marie de la Bourdonnais, ſeigneurs de Mézangeau, paroisse de Drain.

Alexis-Joseph de Bernabé, ſeigneur de la Prévôté de Corné, paroisse de Corné.

Marie-Joseph de Bonchamp, ſeigneur du Bignon & Molesse,

paroisse de s. Laurent des Mortiers; *& procureur de* René-Louis de la Barre, ſeigneur de l'Epronniere, paroisse de Livré, *& de* Louis-Anselme-François Pasqueraye du Rouzai, ſeigneur de Saint-Jean des Mauvrets, dite paroisse.

Pierre-Jean-François Boucault de Melliant, ſeigneur de Barot, paroisse de la Chapelle-Aubry, *& procureur de* Aimée-Louise-Françoise Boucault de Melliant, veuve de René-Aimé-Constant de Grimaudet, dame du Petit-Bois, paroisse de Pommerieux.

Paul-Jean-François Boucault de Melliant, à Angers.

René-Marie de Bossoreille, ſeigneur de la Bernadiere, paroisse de s. Macaire.

Pierre-Jean-Philippe de Bossoreille de Ribou, à Angers.

Jacques Boullay du Martray, à Angers, *et procureur de* Louis-François Chamillart, ſeigneur de la Suze, paroisse de s. Germain, près la Fleche.

Cardin-Victor-René Lebret, ſeigneur de la Bruere, paroisse de Crosmiere, *et procureur de* Ignace-Vincent-Etienne Lebret, ſeigneur de la Bruere, paroisse de Crosmiere.

Louis-Laurent-Marie-Joseph du Breil du Bost, ſeigneur de la Bliniere & les Pallits, paroisse de Beaufort.

Charles-Clovis Brillet, ſeigneur de Candé & Chanveaux, paroisse de Candé, *et procureur de* Pierre-Clovis Brillet, ſeigneur de Loiré, dite paroisse, *et de* Jacques-Prégent Brillet de Villemorge, ſeigneur du Mesnil, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de la Potherie.

Jean-Baptiste-Etienne-Louis-Antoine de Brie-Serrant, paroisse de Rablay.

Louis-Joseph-François-Ange-Pierre-Hyacinthe du Buat, ſeigneur de la Subrardiere, paroisse de Méral, *et procureur de* Jeanne-Hyacinthe-Henriette de Villeautreys, non-commune en biens de Jean-François de Villeautreys de Brignac, dame du Bas-Plessis, paroisse de Chaudron, *et de* Jacques-Annibal-Gabriel de Farcy, ſeigneur de Gatine & Cuillé, dite paroisse de Cuillé.

René Bucher de Chauvigny, ſeigneur de la Violette, paroisse de Neuville.

Jacques-Dominique de Buzelet, brigadier des armées du Roi, à Angers.

Anne-Artus de Bonchamps, ſeigneur de la Baronniere, doyen de la Noblesse d'Angers, paroisse de la chapelle s. Florent.

Charles-Melchior-Artus de Bonchamps, ſeigneur du Crucifix, paroisse de Juvardeil, *et procureur de* Marie-Paul-Alexandre-Céſar de Scepeaux, ſeigneur du Bois Guignot, paroisse de Beſcon, *et de* Marie Irland de Bazoges, ſeigneur de Putille, paroisse de la Pommeraie.

Joſeph Bachelier de Bercy, ſeigneur d'Avrillé & de la Perriere, paroisse d'Avrillé.

Claude-Augustin de Bourdon-Gramont, chevalier de l'ordre de s. Lazare, à Château-Gontier.

François Bucher, ſeigneur de l'Ecorſe, paroisse de Chemazé.

Claude-Louis Bouchard de la Potherie, ſeigneur de Laigné, chevalier de s. Louis, paroisse de Laigné.

Pierre Benoît, ſeigneur de la Motte, paroisse de Baracé.

Joſeph Berthelot, ſeigneur de la Durandiere, paroisse de Croſmiere, *et procureur de* Jeanne-Françoiſe Berthelot, veuve de François-Augustin Marquis, ſeigneur des Places, paroisse de s. Martin de Beaupreau, au nom & comme tutrice de Jeanne-Marie, Julie & Agathe Marquis, dames des Places.

Joseph Berthelot de la Durandiere, fils, à Angers.

Charles-Urbain Belot, ſeigneur de la Chaussée, paroisse de Tiercé.

Augustin-Félix-Elisabeth de Barrin de la Gallissonniere, ſeigneur de la Guerche & le Bailleul, maréchal de camp & inspecteur diviſionnaire des armées du Roi, grand ſénéchal d'Anjou, paroisse de s. Aubin de Luigné.

François-Honoré-Hyacinthe de la Corbiere, ſeigneur de Juvigny, des Alleux, & de la Chapelle Craonoiſe, paroisse de la Chapelle Craonoiſe, *et procureur de* Louiſe-Renée-Urſule de la Corbiere, dame de la Fontenelle, paroisse de Laigné, *et de* Jean-Baptiste-Antoine de la Haye-Montbeau, ſeigneur de la Tourlandry, dite paroisse.

François-Charles Coquereau du Bois-Bernier, ſeigneur de Bataille & de Seillons, paroisse de Noëllet, *& procureur de* Madelaine-Thérese-Félicité Coquereau du Bois-Bernier, dame de l'Aſnerie, paroisse de Morannes.

Barthélemy-Joseph-Augustin-Michel de Cambourg, ſeigneur de

Fontaine, paroisse de Touarcé, *& procureur de* . . . . Jousbert de Rochetemer, ſeigneur du bois Grolleau, paroisse de s. Pierre de Cholet.

Jean-Barthélemy de Cambourg, ſeigneur de la Cour de Genouillé & du Marais, chevalier de s. Louis, paroisse de Faveraie.

Louis-Dominique de Cantineau, à Angers.

René-Pierre-Jacques Chalopin, ſeigneur de Vaubergé, paroisse d'Épiré.

René-François de Champagné, ſeigneur d'Auverſe & du Freſne, chevalier de s. Louis, paroisse d'Auverse, *et procureur de* Louis Crochard, ſeigneur de la Sansonniere & du Plessis, Paroisse de Noyant, *et de* Louis-Alexis d'Auvet, ſeigneur de la Perrinne, maréchal de camp, paroisse d'Avoiſe, *et de* Marie-Henriette Valette, épouſe de Claude-Marie de Billon, dame de Vieux-Château, paroisse de Mouliherne.

Guillaume de Champagné-Giffart, ſeigneur de la Roche-Normand, chevalier de s. Louis, paroisse de Combrée, *et procureur de* Jean-Baptiste-Hyacinthe-Marie du Tertre de Sancé, ſeigneur de Baubigné, maréchal de camp, paroisse de Fromentieres, *et de* François d'Andigné, ſeigneur de s. Gault, chevalier de s. Louis, paroisse de s. Gault.

Charles-Pierre-Marie de Champagné, ſeigneur de la Brétêche, chevalier de s. Louis, paroisse de Meſnil-ſur-Loire, *et procureur de* Jean-Henri Boucault, ſeigneur du Plessis de Juigné, paroisse de Juigné-ſur-Loire.

René-François Charbonnier, ſeigneur de la Gueſnerie, chevalier de s. Louis, paroisse d'Athée, *et procureur de* Pierre-Jean-Baptiste-Henri de Cornuiller, ſeigneur de l'Eſpronniere, paroisse de Rochefort-ſur-Loire.

Henri-Guillaume Lechat, fils, à Angers, *et procureur de* Henri Louis-Claude Lechat, ſeigneur de Tessecourt, paroisse de Chanteucé.

Eugène Chauvel de la Boulaie, à Angers, *et procureur de* Jeanne Chauviere, dame du Vau, paroisse de Savenieres, *et de*. . . . . Pantin, veuve de . . . de la Cheviere de Saint-Morand dame de la Rouaudiere, paroisse de la Rouaudiere.

René-Philippe-François de Chevaie, paroisse de Beaufort, *et procureur de* René Chevaie du Plessis, ſeigneur d'Avrillé, paroisse de s. Pierre-du-Lac.

François-

François-Pierre-Ambroise de Chevrue de Cheman, à Angers, *et procureur de* René-Charles-Louis de la Barberie, ſeigneur de la Philippiere & de Choisé, paroisse de s. Germain-du-Val.

Henri de Cherbon, ſeigneur de Cherigny, paroisse de Chenu.

Felix-François de Chevrue, ſeigneur de Souvardenne, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de Thouarcé, *et procureur de* Jacques-Marie-François de la Berraudiere, ſeigneur de Bouzillé & de Mélay, paroisse de Mélay, *et de* Melanie Louet, épouse non-commune en biens d'Antoine-Hercule de Leshénault de Saint-Sauveur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, dame de Mirebeau, paroisse de Rablay.

Charles-Auguste Leclerc de la Ferriere de Vezins, paroisse de Vezins, *et procureur de* Marie-Suzanne-Radegonde Marsaut de Parsay, veuve de Philippe-André-Fortuné Leclerc, ſeigneur de Vezins & de la Ferriere, bail de ſes enfants, paroisse de Vezins.

Charles-Georges de Clermont, ſeigneur de Gallerande & Pringé, maréchal de camp, paroisse de Pringé, *et procureur de* Jean-Louis Char-de-Bœuf de Pradel, chevalier de s. Louis, ſeigneur des Essards, Lamotte, paroisse d'Arthezé, *et de* Louis Hurault de Vibraye, ſeigneur de la Roche-des-Aubiers, maréchal de camp, inspecteur des armées du Roi, paroisse de Coron.

Jean-Joſeph Cohon, ſeigneur de la Raudiere & Travaillé, paroisse de Miré.

Prosper-François-Luc-Annibal-Armand de Collasseau, ſeigneur de Montplacé, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, paroisse de Jarzé, *et procureur de* Marie-Placide-Eugénie de Collasseau, veuve de Jacques-Charles de la Berraudiere, dame de Monceaux, paroisse d'Andard.

Charles-François-Camille de Constantin, ſeigneur de la Lorie, paroisse de la Chapelle-ſur-Oudon, *et procureur de* Marie-Yves des Brosses du Goulet, ſeigneur du Vau de Chavagne, paroisse de Chavagne, & des Brossses, paroisse de Saulgé-l'Hôpital, *et de* Gabriel-René-François de Rochelambert, ſeigneur de Somloire, dite paroisse.

Charles-Jules-Gaspard de Contades, chevalier non-profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem.

François-Artus-Hyacinthe-Timoléon de Cossé-Brissac ; seigneur de Gonnord, maréchal de camp & commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, paroisse de Gonnord, *et procureur de* Claude-Louis de la Châtre, ſeigneur de Malicorne & Crosmieres, maréchal de camp, paroisse de Crosmieres.

René-Edouard de Couet, paroisse d'Epiré.

Armand-René Crochard de la Crochardiere, ſeigneur de Fontaine-Millon, chevalier de l'ordre de s. Louis, gouverneur de Baugé, paroisse de Millon.

Louis-Hyacinthe-François de Cumont du Puy, ſeigneur de l'Epinay, paroisse de s. Georges-ſur-Loire, *et procureur de* Jeanne de Monteclair, épouse non-commune en biens de René-Marie de Monteclair, maréchal de camp, dame de s. Sulpice, dite paroisse de s. Sulpice, *et de* Jacquine-Julie-Victoire de la Lande, veuve de Paul-François de Leshénault, ſeigneur de s. Sauveur de Flée, chevalier de l'ordre de s. Louis, dame de Portebise, paroisse de Tiercé.

Charles de Cumont, Chevalier de l'ordre de s. Louis, à Angers, *et procureur de* Jeanne-Rosalie de Rougé, veuve d'Augustin-Achille de Rougé, chevalier de l'ordre de s. Louis, dame des Rues & de Chenillé, dite paroisse de Chenillé, *et de* Louis-Timothée-François de Cumont, ſeigneur du Pui & Froidfond, dite paroisse de Froidfond.

Jean-Charles de Cumont, ſeigneur du Pruina, paroisse de s. Germain-des-Prés, *et procureur de* Timoléon-Madelon-François de Savonnieres, ſeigneur d'Entre deux Bois, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de Savigny-ſous-le-Lude, *et de* Jacques de Fanning, ſeigneur de la Roche-Talbot, paroisse de Souvigny.

Louis-Thomas-Joſeph-Alexandre de la Croix, ſeigneur d'Ardanne, paroisse de Corzé.

Prosper-Louis-René-François de Collasseau, ſeigneur de Martigné, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de s. Denis d'Anjou, *et procureur de* Henri-Prosper-Augustin-Marie de Collasseau, ſeigneur de la Besnerie, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de Tiercé.

Pierre-Joseph Cousta de Souvré, ſeigneur de la Fossille, paroisse de l'Hôtellerie de Flée, *et procureur de* Renée-Genevieve le Maire de la Mairerie, dame de la Purinne, paroisse de Marigné, près Daon.

Edouard-Victorien-Charles-René de Colbert de Maulevrier, ſeigneur de Maulevrier, dite paroisse de Maulevrier, *et procureur de* Victurienne-Delphine-Nathalie de Rochechouart de Mortemart, veuve de Bonnable-Jean-Catherine-Alexis de Rougé, ſeigneur de la Beliere, paroisse de s. Pierre de Montlimard, bail de ſes enfans, *et de* Charles-Louis-Hector de Harcourt, ſeigneur de Brion, maréchal de camp, paroisse de Brion.

Georges-Gaspard-François-Auguste de Contades, ſeigneur du Planty & de Montrevaux, brigadier des armées du Roi, paroisse de ste. Christine, *et procureur de* Louis-Georges-Erasme de Contades, premier maréchal de France, ſeigneur de Raguin, Mongeofroi & Mazé, paroisse de Mazé.

Renaud-César-Louis de Choiseul duc de Praslin, ſeigneur de la Fleche & de la Varenne, maréchal de camp, à la Fleche.

Jean-Marie Descajeul, ſeigneur de Saint-Lambert des Levées, chevalier de s. Louis, à Angers.

Pierre-Christophe Détriché des Loges, à Angers.

Armand-Victor Détriché, ſeigneur de Baracé, dite paroisse de Baracé.

Etienne-Pierre Détriché, ſeigneur de la Befférie, à Angers.

Bieuſie-Louis de Dieusie, ſeigneur de Dieusie & Noyant-la-Gravoyére, paroisse de Noyant.

Toussaint Déan, ſeigneur de Luigné, paroisse de Coudray.

Jean-François-Claude Dureau, ſeigneur de la Gaignonniere, paroisse de Mozé.

Zacharie-François-René Dureau, fils, à Angers.

Louis-Pierre Duverdier, ſeigneur des Petites Tailles, paroisse de s. Lambert-du-Lattay, *& procureur de* Henri-François-Eſprit-Sophie Duverdier, ſeigneur de la Soriniere, paroisse de s. Pierre de Chemillé, *et de* René-François d'Hillerin, ſeigneur du Bois-Tissandeau & de la Bourigaudiere, paroisse de la Chapelle-Rousselin.

Jean-Louis-Etienne de Dommaigné de la Rochehuë, à Angers.

Ferdinand de Dommaigné, à Angers.

Etienne-Thomas Déan de Luigné, à Château-Gontier.

Pierre-Louis Eveillard, ſeigneur de Livois, paroisse du May, *et procureur de* Louise-Françoise-Gabriel le Doux de Châme, dame de Ruigné, paroisse de ste. Colombe, *et de* Marin-

Louis Héard de Boissimon, seigneur de Liniere-Bouton, paroisse de Liniere.

Jean-Charles Eveillon, ſeigneur de la Coudraie-Noyers, paroisse de s. Pierre d'Echaubrogne.

Armand-Jean de Fayau, ſeigneur de la Poindasserie, paroisse de s. Pierre de Montlimard.

Claude-Louis de la Faucherie, ſeigneur du Pin, paroisse de Champtocé, *et procureur de* François-Pierre-Louis de la Motte-Baracé, ſeigneur de Sénones, dite paroisse de Sénones, *et de* . . . . . Saget de la Jonchere, ſeigneur des Mortiers, paroisse de s. Aubin de Pouancé.

Augustin-Marin Lefebvre de Chasle, chevalier de s. Louis, à Angers, *et procureur de* Jacques-Charles Lefebvre, ſeigneur de Saint Laurent de la Plaine & du Pineau, dite paroisse de s. Laurent de la Plaine.

Louis-Charles de Fesques, ſeigneur de Belair, paroisse d'Hommes.

Charles-François Lefebvre, ſeigneur de Laubriere, Briançon, paroisse de Bauné, *et procureur de* Toussaint-Henri le Jumeau, ſeigneur de Blou & la Haie, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de Brissarthe, *et de* Louise & Gabrielle de Crespy, dames de la Mabilliere, paroisse de Corzé.

Augustin-Médard de la Forest d'Armaillé, ſeigneur de la Menantiere, paroisse de s. Pierre de Montlimard.

François-Joseph de Foucault Rozai, ſeigneur de Jarzé, maréchal de camp, paroisse de Jarzé.

Charles-François Lefebvre de Laubriere, ſeigneur de Méral, à Angers.

Charles-Pierre de Follin, ſeigneur de la Brossardiere, paroisse de s. Vincent du Lude, *et procureur de* François Dumesnil, ſeigneur de la Bosseray, paroisse de Chigné.

Louis-Henri de la Forest d'Armaillé, ſeigneur de Saint-Amadour, paroisse de la Selle-Craonnaise.

Claude-Jean-René Foucault des Bigottieres, à Château-Gontier, *et procureur de* Henri de Vaufleury, ſeigneur de Rolay, paroisse d'Azé, *et de* Eugene-Jean Ernauld, ſeigneur de Moulins, paroisse de Miré.

Louis-André de la Forest d'Armaillé, ſeigneur de Vernée, de Marigné, de Cré & de Chanteucé, dite paroisse de Chanteucé, *et procureur de* Sébastien Coustard de l'Eschasserie, ſeigneur de la Brassiere, paroisse de Parcé.

Jacques Fleuriot de la Fleuriere, ſeigneur de Haute-Berge & du Plessis, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de Mozé.

François-André-Joseph Foucher de Peyrignon, à Angers.

Henri-Jacques Galoway, ſeigneur de Turbilli, paroisse de Vaulandry.

Paschal-François-Ambroise-Urbain Gaudicher des Roches, à Angers, *et procureur de* Jean-Marie Gaudicher de Princé, ſeigneur des Roches, paroisse de Morannes, *et de* Michelle-Perrinne-Jeanne Gaudicher, dame de la Gourmandiere, paroisse de Brissarthe.

Charles-Michel Gaudicher, à Angers, *et procureur de* Michelle-Perrine Ollivier, veuve de Charles Gaudicher, dame de la Loire, paroisse de Corzé.

Jacques-Amable Gaultier, ſeigneur de Clefs, dite paroisse de Clefs.

François Gautreau, ſeigneur de Bazin la Vieille, paroisse du Fief-Sauvain, *et procureur de* Charles-Marin Héard de Boissimon, ſeigneur de la Forterie & de la Roche, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de Liniere.

Jean-François-René Gaultier de Brulon, paroisse de s. Laurent des Mortiers, *et procureur de* Jean-Louis-Augustin-Thérese de la Lande, ſeigneur de s. Martin de Villenglose, dite paroisse de s. Martin.

Jacques-Michel Gérard, ſeigneur de la Calviniere, paroisse de Mouliherne, *et procureur de* Jacques-Joseph-Paul de Laval, ſeigneur de la Boussiniere, paroisse de Mouliherne.

Marie-Gilles de la Berardiere, ſeigneur de la Barbée, paroisse de Bazouges, près la Fleche, *et procureur de* Marie de la Rochefoucault, duchesse d'Estissac, dame de Durtal, veuve de Louis-Armand-François de la Rochefoucault, duc d'Estissac, chevalier des ordres du Roi, paroisse de Durtal, *et de* Madelaine-Anne Gaultier de Launay, dame de Villiers, paroisse de ſainte Colombe.

Charles-Louis-Gaspard-Auguste de Girard de Charnacé, à Angers.

Guy-Joseph de Girard de Charnacé, à Angers.

Pierre-André de Gohin de Montreuil, ſeigneur de Septaigne, lieutenant général des armées du Roi, paroisse de Mon-

treuil ſur Loir, *et procureur de* Antoine-François Bitault de Vaillé, ſeigneur de Brezé, dite paroisse de Brezé.

René Gaultier de Brulon, chevalier de l'ordre de s. Lazare, à Beaufort, *et procureur de* Dieu-Donné de Languedoue de Mongiron, dame des Poiriers, paroisse de s. Pierre du Lac.

Louis-Jean-Jacques Gaultier de Brulon, ſeigneur de la Tuffiere, paroisse de Lué, *et procureur de* Jean-Urbain-Alexandre Gaultier de Brulon, ſeigneur de Vaux, paroisse de Chaumont.

François le Gouz, ſeigneur de la Tranchaie, maréchal de Camp & grand'croix de l'ordre de s. Louis, à Angers, *et procureur de* Françoise-Thérese-Perrine de la Forêt d'Armaillé, épouſe non-commune en biens de François-Honoré Hyacinthe de la Corbiere de Juvigny, dame de Noizé & de Soulaine, dite paroisse de Soulaine, *et de* Urbaine-Suzanne-Renée d'Hardouin, veuve d'Alexandre-Louis-Michel de Broc, ſeigneur de la Ville-au-Fourier & de Verneil; bail d'Alexandre & Armand-Louis de Broc, ſes enfants, dite paroisse de Verneil.

Hercules-Gilles de la Grandiere, ſeigneur du Plessis, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de la Jaille.

Louis-André-Hector le Gros, ſeigneur de Princé, chevalier de l'ordre de s. Louis, par. de Beaufort, *et procureur de* Paul-Marc-Céleste d'Andigné, ſeigneur de Segré & de Sainte-Gemme d'Andigné, paroisse Sainte-Gemme, tant pour lui que pour Louis-Marie-Auguste-Fortuné & Charles-François d'Andigné, chevalier non-profès de l'ordre de s. Jean de Jérusalem, à Angers.

Pierre-Alexis de Gravé, ſeigneur de Malvoisine, paroisse du Plessis-Macé.

Jean-Louis-Jérôme Guillemiot, ſeigneur de Villebiot, paroisse de Châteauneuf.

Louis-Marie-Eugene de Ghaisne, ſeigneur de Bourmont, la Cornuaille & Freigné, chevalier de l'ordre de s. Louis, dite paroisse de Freigné, *et procureur de* Joseph de Limesle, ſeigneur de la Bouvraie, paroisse d'Ingrande.

Auguste-François-Chrisante de Godde de Varenne, ſeigneur de Sautré, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de Feneu, *et procureur de* Jacques d'Escoubleau de Sourdis,

ſeigneur de Gesté, dite paroisse, *et de* Thomas-Robert-Nicolas d'Angerville, ſeigneur de la Maroutiere, paroisse de s. Remy de Château-Gontier.

Augustin-Zacharie de Godde de Varenne, ſeigneur de Montbenault, paroisse de Faye, *& procureur d'*Augustin Bachelier de Bercy, ſeigneur de Sceaux, dite paroisse, *& de* Pierre-Louis de Beaucorps, ſeigneur de Livois, paroisse de ſaint Germain, près Montfaucon.

Armand-Jean-Aimé de Gohin, ſeigneur de la Cointerie & Maillé, paroisse de Cré, tant pour lui que pour Isidore de Gohin, & Auguste-Isidore-René de Gohin, ſes freres, à Angers.

Louis-René de Gohin, à Angers.

Augustin-René-Nicolas de Gohin, ſeigneur de Montreuil ſur le Loir, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, dite paroisse de Montreuil, *& procureur de* François-Louis Marin Lejeune de Daumeray, ſeigneur de la Roche-Jacquelin, de Saint Germain & de Daumeray, & chevalier de l'ordre de Saint-Louis, dite paroisse de Daumeray.

Augustin-François-Pierre de Gohin de Montreuil, ſeigneur des Essards, paroisse d'Angrie.

Pierre-Nicolas de Gohin de Montreuil, ſeigneur de Cheman, à Angers.

Jean-Baptiste-René du Goulet, ſeigneur des Portes, paroisse de la Chapelle Saint Laud, *& procureur de* Jean-Baptiste du Goulet des Patys, ſeigneur des Brosses, paroisse de Précigné.

Louis-Constantin Gourreau, ſeigneur de l'Epinay, paroisse de la Chapelle du Genest, *et procureur d'*Emilie-Renée Thomas, veuve de Jacques-François Gourreau, dame de la Jonchere, paroisse de Cornu.

Louis-Constantin-Angers Gourreau, ſeigneur de Chanzeaux, dite paroisse de Chanzeaux, *et procureur de* François du Verdier, ſeigneur de la Perriere, paroisse du Lion d'Angers.

Louis-Constantin-René Gourreau de la Houssaie, à Angers, *et procureur de* Claude Perrault de la Bertaudiere, ſeigneur de la Giraudiere, paroisse de la Tourlandry.

Augustin-François le Gouz, ſeigneur du Plessis-le-Vicomte, à

Baugé, *et procureur de* Louis-Auguste de Guillot, ſeigneur de la Bardoulliere & de Cuon, dite paroisse de Cuon.

Palamed-Gilles-Gabriel-Marie de la Grandiere, ſeigneur de la Grandiere & de Grez, paroisse de Grez-Neuville.

Charles-François de Girard, ſeigneur de Charnacé, du Bois, de Montboucher & du Lion d'Angers, dite paroisse du Lion, *et procureur de* René-Rolland de Martel, ſeigneur de Beloeil & de Champ-Charles, chevalier de l'ordre de Saint Louis, paroisse de Ste. Gemme ſur Loire, & de Genevieve-Charlotte de Girard, veuve de Théophile de Morand, dame du Plessis-Malineau, paroisse de la Salle-de-Vihiers.

Charles-Guillaume Gontard, à Angers, *et procureur de* Charles-Guillaume Gontard, ſeigneur de la Pichonniere, paroisse de Charcé.

Luc-René de Gibot, ſeigneur de Chavaigne & d'Erigné, dite paroisse d'Erigné, *et procureur de* Achille-Marc de Barrin, ſeigneur du Port-Joullain & s. Crespin, lieutenant général des armées du Roi, & commandeur de l'ordre de s. Louis, dite paroisse de s. Crespin, *et de* Catherine-Amable de la Haye-Montbault, veuve de René-Gilbert de la Haye-Montbault, bail de ſes enfans, dame de la Roche-Guériniere, paroisse de Chazé-Henry.

Louis-Marie-Jean des Haies de Cosme, ſeigneur de Chandolan, paroisse de Cantenay, *et procureur de* Louise-Marie-Philippe, Jeanne-Marie-Alexandrine & Henriette-Madelaine des Haies, ſes ſœurs, dames de la Chauviere, paroisse de Chalonnes, *et de* Pierre-Jean-René de Pierre, ſeigneur de Fougerai, paroisse de Pommerieux.

Georges-Hector de Tirepoil, ſeigneur de la Remoniere, paroisse de Montillé.

René-Henri d'Helliand, ſeigneur d'Ingrande & d'Azé, chevalier de s. Louis, commandeur de l'ordre de s. Lazare, paroisse d'Azé.

Louis-Charles-Auguste d'Houllieres, ſeigneur de Marthou, paroisse de Cherré.

Mathurin-René Hullin, ſeigneur de la Coudre, paroisse de Villemoiſan.

René-Gérard Hunault de la Chevalerie, ſeigneur de la Touche, paroisse de s. Germain des Prés, *& procureur de* Joseph-Philippe-Jean-Bernard de Bois-Marais, ſeigneur de la Roche-au-Fesle, chevalier de s. Louis, paroisse du Lion d'Angers.

Charles

Charles du Hardas, ſeigneur de Hauteville, chevalier de s. Louis, à Angers.

François-Pierre Jallet, ſeigneur de la Verroulliere, paroisse de Châteauneuf.

Louis-Charles de Jourdan, à Angers.

Augustin-René de Jourdan, ſeigneur du Hardas, à Angers.

Gabriel-Jean-Luc Jouet, ſeigneur de Pied-Haut, paroisse de Jallais, *et procureur de* Antoine-Charles-Marie-Prosper Bouin de Pereuse, ſeigneur de Jallais, paroisse de Jallais.

Ambroise-Auguste de Jasseaud, à Angers.

Pierre-Marc Jourdan, ſeigneur de la Berthelotiere, paroisse de Chanzeaux.

Louis de Jousselin, ſeigneur de la Gaucherie & des Brietières, chevalier de s. Louis, paroisse de Bocé.

René Leſpagneul de Rillé, ſeigneur d'Argonne, paroisse de Joué, *et procureur de* Claude Blanchard, ſeigneur d'Echarbot, chevalier de s. Louis, paroisse de s. Silvain, *et de* Jacques-Marie Païs de Lathan, ſeigneur de Breil, chevalier de s. Louis, paroisse de Breil.

Alexis-Marc-Henri-Charles de Lancreau, ſeigneur de Bréon, par. de Marigné-Peuton, *et procureur de* Claude-Jean-René de la Broise de Raiſeux, ſeigneur de la Boucherolliere, paroisse de Simplé, *et de* Michel-René-François du Mans, ſeigneur de Bourg-l'Evêque & de Simplé, dite paroisse.

Jacques-Armand-Louis de Lancreau de Piard, paroisse de s. Aubin de Pouancé, *et procureur de* Jacques-Jean de Lancreau, ſeigneur de s. Aubin de Pouancé, dite paroisse.

Henri-Charles de Longueil, chevalier de s. Louis, à Angers, *et procureur de* Louise-Renée-Céleste Guryes, épouse de Charles-René-Auguste de Farcy, dame de Champagné, paroisse de Bazouges près Château-Gontier, *et de* Jules-Jean Galichon, ſeigneur de Courchamps & du Plessis, paroisse de Gréz en Bouere.

René-Charles Louet, ſeigneur de la Boutonniere & de la Fleuriais, paroisse d'Aviré, *et procureur de* Charles-Céſar Hullin de la Selle, ſeigneur de Claireau, chevalier de s. Louis, paroisse de Brain-ſur-Longuenée, *et de* Georges Hullin de la Selle, ſeigneur de la Frapiniere, Cossé & la Salle de Vihiers, chevalier de s. Louis, paroisse de Cossé.

Marie de Launay, à Angers, *et procureur de* Jacques-Henri d'Ecuillé, ſeigneur de Molliere, paroisse de Mouliherne.

Guillaume-Guy de Leſrat, ſeigneur des Briottieres, paroisse de Champigné, *et procureur de* Michel-Laurent-Falloux du Lis, ſeigneur de la Hamonniere, chevalier de s. Louis, paroisse de Champigné, *et de* Gabrielle Gillet, veuve de ...... Fleuriot, dame de la Brunetiere, paroisse de Montejean.

Louis-Pierre-Gabriel de Launay, ſeigneur de la Mottais, paroisse de Brion, *et procureur de* Jean-Baptiste de Laurens, ſeigneur de Brion & de Daon, paroisse de Daon.

Louis-François Louet, ſeigneur de la Romanerie & d'Echarbot-Gatevin, paroisse de s. Barthelemy, *et procureur d'*Auguſtin-Joſeph de Goyon, maréchal de camp, ſeigneur de s. Laurent-des-Autels, dite paroisse, *et d'*Anne-Perrinne de Laurens-Laveau, dame de s. Georges-des-Bois, dite paroisse.

Louis-GuillaumeMenage, chevalier de s. Louis, à Angers.

Charles-Marie-Joseph de Maillé de la Tourlandry, chevalier de s. Louis, paroisse d'Alençon.

Jean-Louis-Gabriel de Marguerie, à Angers.

Gilles-René de Maulne, ſeigneur de Landeronde, paroisse de Beſcon.

Jean-Benjamin de la Motte d'Aubigné, ſeigneur de la Motte, paroisse de Sermaise, *et procureur de* Susanne-Henriette de Fontaine, dame de la Baumerie, paroisse de Bousse.

Georges-Jacques-Camille de Maillé de la Tourlandry, ſeigneur de Léchasserie, paroisse d'Alençon, *et procureur de* Charlotte de Grudé, veuve de Charles de Maillé de la Tourlandry, dame de la Grange-Ferrée, paroisse de Quincé.

Louis-Pierre-Ambroise de Maulne, ſeigneur de la Perriere, paroisse de Saint Augustin des Bois.

René-Pierre-Gaëtan de Maulne, ſeigneur de la Haute-Bergere, paroisse des Essards, *et procureur de* René-Pierre-Jacques-François de Ferriere, ſeigneur de Macé & de la Cour du Bois, paroisse de Meigné, & de Louis Mabille du Chesne, ſeigneur de la Motte, paroisse de Saint Martin, près Baugé.

Charles-Pierre-César-Prosper de Mergot de Montergon, ſeigneur de la Verrie, paroisse de Précigné, *et procureur de* Jean-Baptiste-François de Mesnelay Colbert, ſeigneur de Sablé & de Bois-Dauphin, Lieutenant-général des armées du Roi, pa-

roisse de Précigné, & de Claude-Augustin de la Grange, ſeigneur de Vernoux, paroisse du Louroux-Beconnois.

Anne-Jacques de Maulne, à Angers, *et procureur de* Marie-Louise de Varice, veuve de Louis-Gaëtan-Balthazard de Maulne, dame de la Carterie, paroisse de Bescon.

François-Jean-Charles de Mergey, ſeigneur de l'Aiglerie, chevalier de l'ordre de Saint Louis, paroisse de Saint Aubin de Luigné.

Pierre-Etienne Dumesnil, ſeigneur du Pineau, paroisse de Touarcé, *et procureur de* Madeleine-Céleste-Charlotte du Vau de Chavagne, dame de la Fribaudiere, paroisse de la Pommeraie.

Charles-François Malineau, ſeigneur de l'Epinay, paroisse de Touarcé, *et procureur d'*Augustin Martineau, ſeigneur de Fromentieres, dite paroisse.

Jean-Baptiste-Joseph Menage, ſeigneur de Briollay, Écoufflans & de Soucelles, dite paroisse, *et procureur de* François-Joſeph Lemarié, ſeigneur de la Crossonniere & du Plessis-Chivray, paroisse d'Etriché.

Louis-Henri-René de Mailly, ſeigneur de Montejean, maréchal de camp, paroisse de Montejean, *et procureur de* Marie-Madeleine-Renée de Mailly, veuve d'Anſelme-Etienne Pasqueraie du Rouzay, dame des Granges, paroisse de Saint Jean des Mauvrets, *& de* Anne-Françoise, & Renée-Jeanne de Juigné, dames du Fief au Roux, paroisse de la Pommeraie.

Louis-Charles-Alexandre Mabille de la Paumeliere, ſeigneur du Lavoir & de Nevy, dite paroisse de Nevy.

Charles-Henri-François de Maillé de la Tourlandry, ſeigneur de Jaleſne & de Fougerai, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, paroisse de Fougerai.

Jacques-Louis de Saint-Ouin, chevalier de Saint Louis, ſeigneur de Vernais, paroisse de Châtelais.

Charles-Jean Poulain, ſeigneur de la Marsolaye, à Angers, *et procureur de* Germain-François-Guillaume Poulain, grand-chantre & chanoine de l'église d'Angers, ſeigneur de la Guerche & de Lavau, paroisse de Savennieres.

Paul Pissonet de Bellefond, ſeigneur de la Touche, paroisse de Mée.

Guy Poulain de la Forestrie, ſeigneur de la Pizatiere, paroisse du Lion.

Pierre-Louis Pissonet de Bellefond, ſeigneur de la Roche-Clairambault, paroisse de Villevêque, *et procureur de* Jean-Louis de Maillé de la Tourlandry, ſeigneur d'Entrame & de Parné, maréchal de camp, paroisse d'Entrame, *& d'*Anne-Susanne Pissonet de Bellefond, veuve de Charles-Louis de Grignon, bail de Benjamin de Grignon, & Desiré de Grignon, ſes enfans, dame de l'Epronniere, paroisse de Vezins.

Jean-Guillaume de la Planche, ſeigneur de Ruillé & du Plessis-Bourré, paroisse de Bourg.

François-Charles-Julien Païs du Vau, à Angers, *et procureur de* François-Charles Païs du Vau, ſeigneur de la Gueriniere & de Trélazé, dite paroisse, *et de* Louis-Paul de Brancas Cereste, duc de Cereste, ſeigneur du Mur au Prieur, paroisse de Rillé.

Réné-François-Aimé de la Poëze, ſeigneur de la Collaiziere, paroisse de Landemont, *et procureur d'*Auguste de la Motte-Baracé, ſeigneur de Pretiat, paroisse de Villevêque, & de Marguerite-Françoise d'Euvrich le Breton, veuve de Jean-Guillaume du Bouchet, dame de la Forterie, paroisse de Parigné-le-Paulin.

Louis-Edouard Pissonet de Bellefond, ſeigneur du Verger, paroisse d'Ecoufflans, *et procureur de* Jean-Baptiste de Préseau, ſeigneur de la Haie, paroisse de Saint Sauveur de Landemont.

Jacques-Auguste Poisson de Montaigu, ſeigneur de Saint-Eusebes-de-Gennes, des Roziers & de Frémoulin, paroisse de Villevêque, *& procureur de* François-Henri-Alphonse Letourneux, ſeigneur d'Avrillé & de Cantenay, dite paroisse de Cantenay.

Augustin-François Pocquet de Livonniere, à Angers.

Joſeph-François Poulain, ſeigneur du Mas, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse du Lion, *& procureur de* Louis le Gouz, ſeigneur de Bordes, paroisse de Pontigné, *& de* Louis-Gabriel de Villeneuve, ſeigneur du Cazeau, paroisse du May.

André-Edouard-Honoré Pissonet de Bellefond, ſeigneur de Lancreau, paroisse de Champtocé.

André-Edouard Pissonet de Bellefond, ſeigneur de la Jousseliniere, paroisse du Pin en Mauges.

René Poisson de Gastines, ſeigneur de Gastines & de Bruneſac, paroisse de Chemazé.

Jacques Pitard de la Brizolliere, chevalier de l'ordre de s. Louis, à Angers, *& procureur de* Marie-Céleste-Félicité Lechat, épouse non-commune en biens de François Mulon de Caquerai, dame de la Marmitiere, paroisse de s. Barthelemy, *et de* Marie-Henriette-Thérese de Laforest d'Armaillé, veuve d'Henri-Gilbert-Germain de Villeautreys, dame de Beaumont, paroisse de s. Laurent des Mortiers.

Auguste-Etienne Poisson de la Fautriere, ſeigneur de la Fremondiere, paroisse de Nevy, *et procureur de* Rose Poisson de la Fautriere, dame de la Bertais, paroisse de Marans, *et de* Aimée-Antoinette de Roye, veuve de François-Alexandre Poisson de la Fautriere, dame de Charost, paroisse de Contigné.

Jean-Guy-René-Raoul Petit de Chemelier, ſeigneur de la Rimbertiere, paroisse de Contigné.

Raoul-René Petit, ſeigneur de Blaison, à Angers, *et procureur de* Guy Petit, ſeigneur de Turcar & d'Ardenay, paroisse de Chaudefond.

Jacques-Louis Poisson de Gastines, ſeigneur de la Ferronniere, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de Briolay.

Paul Pissonet de Lancreau, à Angers.

François-Charles-Mathieu du Pontdaubevoie, ſeigneur de Lauberdiere, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de Bocé, *et procureur de* Louis-François-Bertrand du Pontdaubevoie, ſeigneur de la Gouberie, paroisse du Vieux-Baugé, *et de* Joseph-François de Préaux, ſeigneur de Quelaines, de l'Anchenil & de Miré, paroisse de Miré.

Henri-Charles du Pontdaubevoie d'Oyſonville, chevalier de s. Louis, paroisse du Vieux-Baugé, *et procureur de* Genevieve-Claude de Brissonnet d'Oysonville, veuve d'André-René du Pontdaubevoie, ſeigneur de la Roussiere, dame de Laas & du Bouchet, paroisse de Laas, *et de* René-Jacques-Claude du Pontdaubevoie de la Roussiere, ſeigneur de Launay-Basfert & de Chavaignes, dite paroisse de Chavaignes.

Henri-Louis Florimont Poulain, ſeigneur de Ceintré, paroisse de Prunier.

Pierre-André-Claude-Sevolle Pocquet de Livonniere, à Angers, *et procureur de* René-Annibal de Farey, ſeigneur du Rozerai & de Grand-Pont, paroiſſe de Quelaines.

Jean-Marie-Claude-Sevolle Pocquet de Livonniere, à Angers.

Charles-François Pantin de Landemont, ſeigneur de la Teſſerie & de la Champiniere, chevalier de s. Louis, paroiſſe de Drain, *et procureur de* Louis-François Jean Pantin de Landemont, ſeigneur d'Eculart & Leveau, paroiſſe de s. Georges-ſur-Loire.

Hyacinthe-René de Quatre-Barbes, ſeigneur d'Argenton & de Châtelain, paroiſſe d'Argenton, *et procureur de* Marie-Anne de Quatre-Barbes, veuve d'Auguſtin-Joſeph-René Boucault de Melliant, dame de Cens & de la Beutallerie, paroiſſe de s. Michel de Faings.

Hyacinthe-Charles-René de Quatre-Barbes, à Angers, *et procureur de* Madelaine-Jeanne-Henriette-Louiſe de Broc-de-la-Ville-au-Fourier, dame de Haute-Pierre, paroiſſe de Verneuil.

Auguſtin Lancelot de Quatre-Barbes, à Château-Gontier.

Charles-Auguſte de Ravenel-Boiſteilleuil, ſeigneur de Juigné-la-Verriere, paroiſſe de Morannes.

Touſſaint-Auguſtin Richard, ſeigneur de Beauchamps & des Gringuenieres, paroiſſe de la Chapelle d'Aligné.

René-Armand de Ridouet, ſeigneur de Sancé, paroiſſe de s. Martin, près Baugé, *et procureur de* René de Peruſſe d'Eſcars, ſeigneur de la Roche-Huë, paroiſſe de Cheviré-le-Rouge, *et de* Louis-Armand de Crochard, ſeigneur de la Crochardiere, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroiſſe de Cheviré-le-Rouge.

Louis-Joſeph-Amable de Richard de Caſtelneau, chevalier de s. Louis, à Angers.

Louis Leroy de la Potherie, ſeigneur du Bourg d'Iré & de la Potherie, paroiſſe de la Potherie, *et procureur de* Jeanne-Françoiſe Menage, veuve de Louis Leroy de la Potherie, dame de la Manceliere, paroiſſe de Chauderon, *et de* Marie-Françoiſe Leroi de la Potherie, veuve de Charles de Boyleſve, dame de Chandemanche, paroiſſe de Morannes.

Louis-François-Armand Roger de Campagnole, ſeigneur de la Réauté, de Briſſarthe & Pommerieux, paroiſſe de Briſſarthe, *et procureur d'*Antoine de Santo-Domingue, ſeigneur du Pleſſis & de la Rochebardoul, paroiſſe de ſaint

Pierre de Chemillé, *et de* René - Henri de la Tullaie, ſeigneur d'Engliers & de Varennes, paroisse de Savenieres.

Anne-François-Joseph-Pierre de la Rue du Can, ſeigneur de la Motte - Grénier, paroisse de Gouy, *et procureur de* René-Ferdinand de Chaubry, ſeigneur d'Oyré, paroisse de Clermont.

René-Marie Romain, ſeigneur de la Poissonniere, paroisse de Savennieres.

Pierre Leroy de la Potherie, ſeigneur de la Chesnaie & de Pruillé, dite paroisse de Pruillé, *et procureur de* Genevieve-Catherine Petit, veuve de Pierre Leroy de Mancy, dame de Neuville, dite paroisse.

Claude-René de Russon, ſeigneur de Bonnezeaux, paroisse de Touarcé.

Jacques de Savonnieres, ſeigneur de la Maison-Rouge, paroisse de Dissé.

Pierre-Victoire de Sarcé, ſeigneur de Sarcé, d'Issé & de Bocé, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroissse d'Aubigné.

René-Alexandre de Sarcé, ſeigneur de la Giraudiere, paroisse d'Hommes.

René-François-Simon, ſeigneur de Ville-Gontier, paroisse de la Cornuaille.

Pierre - François - Simon de Ville-Gontier, ſeigneur de la Louettiere, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de la Cornuaille.

Louis - Henri - Simon de la Besnardais, paroisse de la Cornuaille.

Pierre-René Sireuil, ſeigneur de la Touche, à Angers.

Toussaint-Ambroise Talour, ſeigneur de la Villeniere, paroisse de la Poeze.

Jean-Barthelemy-Genevieve Talour de la Carterie, à Angers.

Pierre-Charles de Terves, ſeigneur de Lanjouere, du Margat & de Contigné, chevalier de s. Louis, paroisse de Contigné.

Charles Aimé de Terves, ſeigneur de la Mabiliere, paroisse de Marcé.

Charles - Louis - Armand de Terves de Lucé, ſeigneur de Chartre, paroisse de Morannes, *et procureur de* Jean-Charles-Armand de Terves, ſeigneur de Teilledras, paroisse de Cheſſes.

Charles-Prosper de Terves, paroisse de Cheffes.

Pierre-René Thibault de la Piniere, feigneur des Boulinieres, paroisse de s. André de la Marche, *et procureur de* Pierre-François-Joseph de Flaming, feigneur de la Brulaire, paroisse de Gesté.

Charles-Thomas de Jonchere, feigneur de la Guittonniere, & de la Feslerie, paroisse de la Meignane.

Jacques-Thomas de Jonchere, feigneur de la Thibaudiere, paroisse de Juigné fur Maine, *et procureur de* Elie-Joseph-Louis de Billon, feigneur du Coudray, paroisse de Parcé, près Rillé, *et de* Constantin-Victor de Ver, feigneur de Courléon, paroisse de Verneuil-le-Fourier.

René-Sébastien Letourneux, feigneur de la Perraudiere, paroisse de Lué, *et procureur de* Louis-Auguste-Jean de Ridouet, feigneur de Rouveau, paroisse de Sermaise, *et de* Perrine-Claude-Guillelmine de la Haye, épouse de Louis-Gédéon-Marthe de Ridouet de Sancé, non-commune en biens, dame de la Galaisiere, paroisse de Lué.

Gabriel du Tremblier, feigneur de Chauvigny & du Plessis-Galleron, paroisse de Chazé-Henri.

Jean-Marie-Auguste Trouillet de Bléré, feigneur de Pellouaille, de la Berthiere & de Foudon, chevalier de l'ordre de s. Louis, paroisse de Foudon, *et procureur de* Marie-Marguerite-Eléonore Trouillet de l'Echasserie, dame de l'Orchere & de la Turpiniere, épouse non-commune en biens de Giberti de Corregio, paroisse de Chaudefonds, *et de* Jeanne-Elizabeth de Villaine, veuve de Nicolas Jofeph de Courtoux, dame de la Gauvriere, paroisse de s, Crespin.

Guy Turpin de Crissé, feigneur de la Ferté, paroisse de Loiré *et procureur de* Joseph-Gabriel-Toussaint de Grignon de Poufauge, feigneur de la Valliere, paroisse de Maulevrier.

Profper-Urbain-Turpin de Crissé, feigneur de la Riviere Dorveaux, par. de Loiré, *& procureur d'*Antoine Céfar de Choiseul de Praslin, feigneur de Varenne & de Chamarin, par. d'Aubigné, *et de* Rose Chauvel, veuve de Pierre-Louis-

Claude

Claude de la Faucherie, ſeigneur du Pin, dame de l'Hermitage, paroiſſe de Villevêque.

Lancelot de Turpin de Criſſé, ſeigneur d'Angrie, chevalier de s. Louis, paroiſſe d'Angrie, & *procureur de* Joseph-Gabriel de la Pommeraie de Kerenbart, ſeigneur de Landemont, dite paroiſſe, & *de* Françoiſe-Jeanne-Antoinette Feron de la Ferronnaie, veuve de Louis-François-Jaillard de la Maronniere, dame de Villeprouvée, paroiſſe de s. Aubin du Pavoil.

Jean-Joseph Trochon de Beaumont, ſeigneur de Mortreux, paroiſſe de Daon, & *procureur de* Jacques de Bremont, ſeigneur de la Motte & de Tiercé, dite paroiſſe de Tiercé.

Louis-Emmanuel de Terves, ſeigneur du Pleſſis, à Angers.

Charles de Vanſay, ſeigneur de la Barre & de Parpacé, paroiſſe de Bocé, *et procureur de* Marie-Françoiſe-Alexandre de Briqueville de la Luzerne, veuve d'Armand-François-René de Hardouin de la Girouardiere, bail de ſes enfans, dame de Moulines & Chéviré le Rouge, paroiſſe de Chéviré le Rouge.

Louis-Thomas de Varice de Juigné, chevalier de s. Louis, à Angers.

Camille Varice du Meſnil, ſeigneur de la Goultiere, paroiſſe de Montreuil-Belfroy, *et procureur de* Caſimir de Varice, ſeigneur du Meſnil, paroiſſe de Juigné-Béné, *et de* Jacques-René de Varice, ſeigneur de Vauléard, paroiſſe de Feneu.

Antoine-Jean-Baptiste Paulin Walsh, chevalier de s. Louis, à Angers.

Antoine-Joseph-Philippe Walsh de Serrant, ſeigneur de Serrant & de Champtocé, maréchal de camp, paroiſſe de s. Georges-ſur-Loire, *et procureur de* Claude-Amable-François Robin, ſeigneur de la Tremblaie, chevalier non-profès de l'ordre de s. Jean de Jérusalem, paroiſſe de s. Christophe du Bois, *et de* Dominique-Alexandre de Jaudonnet de Laugreniere, ſeigneur de l'Ourſelliere, paroiſſe de Faye.

Antoine-Louis-René de Varice, ſeigneur de Marcillé, paroiſſe du Pleſſis-Macé, *et procureur de* Pierre de Varice de Marcillé, ſeigneur de Buchet, paroiſſe du Pleſſis-Macé, *et de*

Renée Rodays, veuve de Jacques-Louis de Varice, ſeigneur de Vauléard, paroisse de Feneu.

Alexis-René de Varice, ſeigneur des Epoids, à Angers.

Julien Veillon, ſeigneur de la Riviere Cormier, paroisse de Combrée, *et procureur de* René Louis-Julien Veillon, ſeigneur de la Déniollaie, paroisse du Tremblay.

Louis de Villeneuve, ſeigneur de Coué, paroisse de Seiches, *et procureur de* Louis-Charles de Villeneuve, ſeigneur de ..... paroisse d'Echaubrogne.

Marie-Jacques de Villiers-l'Isle-Adam, ſeigneur du Teil, paroisse du Guédeniau, *et procureur de* Guy-Marie-François Le Bel de la Jailliere, ſeigneur de la Motte d'Orveaux & d'Aviré, paroisse d'Aviré, *et de* Eraſme-Gaspard de Contades, ſeigneur du Chataigner, paroisse de s. Martin de Beaupreau.

Louis-Augustin de Villeneuve, ſeigneur de Pontron, paroisse de s. Pierre de Cholet, *et procureur de* Pierre de la Challonie, ſeigneur de la Blottais & de la Bretonniere, paroisse de Tillieres, *et de* Joseph-Anne-Auguste de Croï, duc d'Havré, prince du Saint-Empire, ſeigneur de Chemille & Cholet, maréchal de camp, paroisse N. D. de Cholet.

Pierre-Marie-Maurille de Villebois-Mareuil, chevalier de s. Lazare, ſeigneur de la Gilliere, paroisse de s. Quentin en Mauges.

Louis de Varice, l'aîné, paroisse de s. Samson-lès-Angers.

Tous inscrits au nombre des Membres de l'Ordre de la Noblesse des cinq Sénéchaussées de la province d'Anjou, qui ont prêté ferment, ſuivant le Procès-Verbal de l'Assemblée générale des trois Ordres, commencé le 16 dudit mois de Mars, dont extrait nous a été délivré par le Greffier de ladite Assemblée générale.

Signé, LE COMTE DE LA GALLISSONNIERE.

Monſieur le grand Sénéchal a fait l'ouverture de l'Aſſemblée de l'ordre de la Nobleſſe par un diſcours, dans lequel il a préſenté à cet Ordre tous les avantages d'une réunion déſirée depuis ſi long-tems ; il a ajouté que la Nobleſſe, toujours guidée par l'honneur françois, donneroit ſûrement au Roi, dans toutes ſes délibérations, de nouvelles preuves de ſon amour, & à la Nation de nouveaux témoignages de ſon dévouement ; que l'union, la ſageſſe & la généroſité régleroient tous ſes vœux ; & qu'enfin elle donneroit l'exemple de toutes les vertus patriotiques, de tous les ſacrifices qu'exigeroient les beſoins de l'Etat.

M. le grand Sénéchal a propoſé à la Nobleſſe d'adreſſer au Roi l'hommage de ſa reconnoiſſance reſpectueuſe, ce qui a été accueilli avec tranſport ; cet ordre l'a prié d'exprimer à Sa Majeſté tous les ſentimens d'amour, de reſpect & de fidélité qui l'animent.

M. le grand Sénéchal a propoſé à l'aſſemblée de ſe nommer un Secrétaire ; l'aſſemblée a nommé unanimement le ſieur Charles-Laurent Aveline de Narcé, lequel a accepté cette charge, & promis de s'y comporter fidélement en ſon ame & conſcience, & a ſigné avec nous.

Signé DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

M. le Comte de Coſſé, chargé de la procuration de MONSIEUR, Frere du Roi, & ſon repréſentant, a déclaré à l'Ordre de la Nobleſſe, » qu'en ces qualités, il devoit réclamer, » & réclamoit la préſéance ; il a ajouté, qu'étant informé que » le vœu de la Nobleſſe étoit que M. de Bonchamp, doyen » de ſon Ordre, occupât la premiere place dans les ſéances, » il la lui cédoit avec plaiſir, ſans que cette déférence pût » tirer à aucune conſéquence. »

L'aſſemblée a exprimé ſa ſatisfaction.

Un des membres de la Nobleſſe a dit, que le droit inconteſtable de cet Ordre, étoit de ſe choiſir un Préſident, & a ajouté que, malgré la proteſtation formelle qu'il faiſoit au nom de la Nobleſſe, contre la préſidence attribuée à M. le

grand Sénéchal d'Anjou, il ne doutoit pas que tout l'Ordre n'adoptât & ne reconnût avec autant de plaisir que de confiance pour son Président, M. le Comte de la Gallissonniere, grand Sénéchal d'Anjou.

L'Assemblée ayant exprimé unanimement qu'elle donnoit son suffrage à M. le Comte de la Gallissonniere, il lui a témoigné sa reconnoissance & tous les sentimens dont il étoit pénétré, en ajoutant la réserve expresse de tous ses droits & prérogatives, attachés à la Charge de grand Sénéchal d'épée, héréditaire de la Province d'Anjou.

Signé LE C^TE DE LA GALLISSONNIERE

M. le Président a proposé de procéder à la nomination des Commissaires, pour la rédaction des Cahiers de demandes & remontrances de l'Ordre de la Noblesse ; il a été délibéré & arrêté qu'il en seroit nommé douze pour ce travail important, & qu'ils seroient élus par la voie du Scrutin, ce qui a été remis à la Séance du soir.

Une députation de l'Ordre du Clergé s'est présentée, composée de Messieurs l'abbé de Villeneuve, doyen de la Cathédrale d'Angers ; de Chatisel, curé de Soulaine ; Martinet ; prieur-curé de Daon ; Rabin, curé de Cholet ; Dom Mancel, prieur conventuel de l'abbaye des bénédictins de Saint-Aubin d'Angers ; Peton, bénéficier. Cette députation a été introduite par six députés de la Noblesse, nommés à cet effet par M. le président de la Noblesse.

M. l'abbé de Villeneuve, portant la parole, a développé les vrais sentimens qui unissent l'Ordre du Clergé à celui de la Noblesse, & le vœu du Clergé, pour que l'esprit de patriotisme & le plus parfait accord unissent les Trois Ordres.

M. le Président a témoigné dans la réponse, la reconnoissance de la Noblesse, son attachement respectueux au Clergé & les vœux ardens pour la gloire du Roi, la prospérité de l'Etat & l'union des Trois Ordres pour la félicité commune.

La députation du Clergé a été reconduite jusqu'à la porte du cloître par six députés de la Noblesse.

M. le Président ayant proposé d'envoyer complimenter l'Ordre du Clergé, l'Assemblée a député à cet effet MM. de Bonchamp, doyen de la Noblesse, chargé de porter la parole, le comte de Cossé, le comte de Maulevrier, le comte d'Autichamp, le marquis de Contades, le Gouz du Plessis.

L'Assemblée s'est séparée, & M. le Président a indiqué la séance à trois heures de l'après midi.

Signé, LE CTE. DE LA GALLISSONNIERE,

DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Mercredi dix-huit Mars trois heures après midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. de Bonchamp, doyen de la Noblesse, a dit que les députés de la Noblesse s'étoient acquittés de leur mission, près de l'Ordre du Clergé; que M. l'Evêque d'Angers leur avoit témoigné, de la maniere la plus touchante, les sentimens du Clergé pour la Noblesse, & ses vœux pour l'union & l'accord parfait des Trois Ordres.

L'Assemblée a procédé sans interruption, ainsi qu'il avoit été arrêté dans la séance du matin, à l'élection, par la voie du scrutin, des douze Commissaires rédacteurs.

Ces douze Commissaires successivement élus, ont été, MM. Boullay du Martray, le Comte de Ruillé, le Comte de Dieusie, d'Houlliere, Louet, Chevalier de Brullon, d'Andigné de Villeguier, de la Barbée, Trochon de Beaumont, Marquis de Champagné-Giffard, Marquis de Clermont Gallerande, de la Rue du Can, lesquels acceptant ladite commis-

ſion, ont promis d'y vaquer ſans délai, ſans interruption, avec fidélité, en leurs ames & conſciences, & ont ſigné avec nous. Signés, *Louet*, *Boullay du Martray*, *le Marquis de Champagné Giffard*, *le Chevalier de Gaultier de Brullon*, *Trochon de Beaumont*, *d'Andigné de Villeguyer*, *Clermont Gallerande*, *de la Planche de Ruillé*, *d'Houllïere*, *le Baron de la Barbée*, *le Comte de Dieuzie*, *de la Rue du Can.*

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la ſéance a été indiquée au lendemain jeudi, neuf heures du matin.

Signé, LE CTE. DE LA GALLISSONNIERE,

DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Jeudi dix-neuf Mars, neuf heures du matin.

MONSIEUR le Préſident a donné communication à l'Aſſemblée de la lettre qu'il écrivoit au Roi, au nom de la Nobleſſe, qui lui en a marqué toute ſa ſatisfaction.

M. le Préſident a dit que la rédaction du procès-verbal paroiſſant exiger qu'il fût adjoint au Secrétaire de l'Ordre de la Nobleſſe, deux Commiſſaires rédacteurs, il propoſoit M. le Comte de Coſſé & M. de Boyleſve de la Maurouziere, ce qui a été unanimement approuvé par l'Aſſemblée. Les deux Commiſſaires nommés ont accepté & promis de s'occuper avec zele de ce travail, & ont ſigné avec nous. Signés, *le Comte de Coſſé*, *de Boyleſve de la Maurouziere.*

M. le Marquis de Beauvau a dit, que René d'Anjou, dit le Bon, Roi de Sicile, Duc d'Anjou & Comte de Provence, ayant inſtitué vers l'an 1448, un Ordre de Chevalerie, connu dans l'hiſtoire, ſous le nom de l'Ordre du Croiſſant,

les premiers Chevaliers furent choisis dans les maisons les plus distinguées de cette province ; que les armes des Chevaliers étoient peintes sur des tableaux suspendus dans une chapelle de la Cathédrale d'Angers, & formoient des titres précieux pour les descendans de ces familles ; qu'à l'occasion de quelques réparations nécessaires, Messieurs les Chanoines ayant fait enlever ces monumens respectables, il prioit l'Assemblée de décider s'il ne convenoit pas de leur en demander le rétablissement.

Cette proposition ayant été approuvée, l'Assemblée a nommé pour ses députés, près le chapitre, MM. le Comte de Cossé, Marquis de Beauvau, Marquis de Clermont Gallerande, Marquis de Savonnieres, Marquis de Maillé, & de Villiers, à l'effet d'obtenir le rétablissement des tableaux d'armoiries des Chevaliers de l'Ordre du Croissant.

M. le Président a prévenu l'Assemblée, que chaque membre étoit prié de remettre, le plutôt possible, à M. le Secrétaire, les cahiers & mémoires pour servir à la rédaction du cahier général de l'Ordre de la Noblesse.

M. le Président a dit, que M. le Président de l'Ordre du Tiers-Etat, ayant exprimé publiquement, dans l'Assemblée des Trois Ordres, après la prestation de serment, le vœu de son Ordre pour communiquer avec celui de la Noblesse par Commissaires, il lui paroissoit nécessaire que l'Assemblée délibérât sur cet objet.

Sur quoi l'Ordre de la Noblesse a délibéré & arrêté, que les douze commissaires rédacteurs choisiroient & proposeroient à l'Assemblée quatre d'entre eux, pour communiquer avec ceux de l'ordre du Tiers-Etat.

Ces commissaires s'étant rétirés pour délibérer, & ayant nommé MM. le Marquis de Clermont Gallerande, le Comte de Ruillé, Boullay du Martray, & Trochon de Beaumont, sont rentrés dans l'Assemblée, & lui ont fait part de leur choix qui a été unanimement approuvé.

Il a été arrêté de plus, que l'Ordre de la Nobleſſe enverroit une députation à l'ordre du Tiers-Etat, pour lui annoncer que, les Commiſſaires étant nommés, la communication propoſée à l'Ordre de la Nobleſſe, par M. le Préſident de l'ordre du Tiers-Etat, pouvoit avoir lieu, & que l'Ordre de la Nobleſſe ſaiſiroit tous les moyens qui doivent rapprocher les intérêts des citoyens, enfans de la même Patrie, vivans ſous la même loi, & ſous l'empire du même Monarque.

Les Députés nommés à cet effet ont été MM. le Gouz du Pleſſis, le marquis de Clermont-Gallerande, le comte de Maulévrier, le marquis de Contades, le comte de Ruillé, le comte de Dieuzie.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & ſa réunion a été indiquée à trois heures de l'après midi.

Signé LE C[TE]. DE LA GALLISSONNIERE,

DE NARCÉ, membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du jeudi dix-neuf Mars, trois heures de l'après midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Comte de Coſſé, repréſentant MONSIEUR, Frere du Roi, a dit :

MESSIEURS,

« Chargé ſpécialement par MONSIEUR, Frere du Roi, d'aſ» ſurer l'Ordre de la Nobleſſe de la Province d'Anjou, de » tous ſes ſentimens, je remplis ſes intentions avec d'autant » plus de joie, que ces ſentimens me ſont plus connus, & » ſont également dignes & de l'ame du Prince auguſte & » vertueux qui les éprouve, & de la ſenſibilité de ceux qui » les lui inſpirent. La confiance, l'amitié, la fraternité natio» nale

» nale qui nous uniffent, me font, en ce moment, un devoir » de vous déclarer les inftructions précifes que j'ai reçues de » MONSIEUR, & qui me ferviront de guide, en coopérant » avec vous à traiter des grands intérêts qui nous raffemblent.

» La modération en tout, le refpect & l'amour du Roi, » les droits facrés de fa Couronne, la fûreté de toutes les » propriétés, le bonheur du peuple entier; voilà, Meffieurs, » les principes du Prince qui m'honore de fa confiance. Nous » ne pouvons que les adopter tous, ou plutôt ils font gravés » dans tous nos cœurs, & nous les avons déjà particuliérement reconnus dans celui du loyal Gentilhomme qui nous » préfide, & auquel je rends cet hommage avec d'autant plus » de confiance que je fuis affuré qu'aucun de vous, Mef» fieurs, ne le défavouera ».

L'Affemblée a vivement démontré fa fatisfaction, & a prié M. le Comte de Coffé, d'adreffer au plutôt à MONSIEUR, les expreffions fideles de fon refpect & des fentimens de la Nobleffe d'Anjou pour fa Perfonne.

Les députés de l'Ordre de la Nobleffe vers celui du Tiers-Etat, ayant rempli leur miffion, font entrés, & M. le Gouz du Pleffis a dit, que cet Ordre alloit délibérer & enverroit des députés à celui de la Nobleffe.

M. le Préfident a repréfenté qu'il paroiffoit utile, & même néceffaire qu'il fût nommé des Commiffaires pour l'examen & vérification des noms des Gentilshommes préfens, & des procurations dont ils étoient chargés. L'Affemblée, ayant approuvé cette propofition, a nommé, pour ce travail, MM. de Boylefve de la Maurouziere, de Cumont du Pui, de Sarcé, de Montaigu, du Bois de Maquillé, lefquels ont accepté & promis de s'en occupper fans délai, & ont figné avec nous. Signés, *de Boylefve de la Maurouziere, de Sarcé, Poiffon de Montaigu, de Cumont du Pui, du Bois de Maquillé.*

M. le Préfident a dit que, pour faciliter le travail des Commiffaires vérificateurs, il propofoit que chaque membre de

l'Aſſemblée vint dépoſer, dans le vaſe du Scrutin, un billet contenant ſes noms, & ceux des perſonnes qu'il répreſentoit par procuration; ce qui a été aggréé & exécutée.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la ſéance a été indiquée pour le lendemain vendredi trois heures après midi.

Signé LE C^TE^. DE LA GALLISSONNIERE,
DE NARCÉ, membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Vendredi vingt, trois heures après midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. de Narcé, Secrétaire & membre de l'Ordre de la Nobleſſe a dit qu'il avoit remis à MM. les Commiſſaires rédacteurs tous les Cahiers & Mémoires qu'il avoit reçus de MM. les Membres de la Nobleſſe.

M. le Comte de Coſſé, après avoir lu la lettre qu'il écrivoit à MONSIEUR, Frere du Roi, au nom de la Nobleſſe, & ſuivant ſes intentions, a dit que les Députés de l'Ordre de la Nobleſſe, près le Chapitre de l'Egliſe d'Angers, avoient rempli leur miſſion; que les deſirs de la Nobleſſe ſeroient ſatisfaits, & qu'elle en ſeroit informée par une députation du Chapitre.

M. le Préſident a expoſé à la Nobleſſe, combien il ſeroit digne de ſes ſentimens, de faire, pour le bien de l'Etat, l'abandon de ſes priviléges pécuniaires, & cet abandon conſenti, d'en informer l'Ordre du Tiers-Etat.

L'Aſſemblée, ayant unanimement voté cet abandon, a arrêté qu'il ſeroit envoyé, ſans retard, des Députés à l'Ordre du Tiers-Etat pour l'en informer.

Au même inſtant s'eſt préſentée une députation de l'Ordre du Tiers-Etat, compoſée de MM. Gaſtineau, Profeſſeur en

Droit, Delaunay, le jeune, Avocat; de la Tour, Maire de Beaugé; d'Anquetil de Ruval, Aſſeſſeur à l'Hôtel-de-Ville de Beaufort; Allard, Médecin à Châteaugontier, Davy des Piltieres, Avocat du Roi à la Fleche. Cette députation ayant été introduite, M. Gaſtineau, portant la parole, a dit :

MESSIEURS,

» Tous les vœux d'un peuple libre & éclairé doivent ſe » porter vers le plus grand bien. A quoi ſe réduit, en effet, » la diſtinction des Ordres, quand tous les hommes ſont ci- » toyens? C'eſt un phantôme qui diſparoît au nom ſacré » de la Patrie, & le plus noble de tous eſt toujours celui » qui a le mieux ſervi ſon pays.

» Les ſentimens de la Commune ne ſont point équivo- » ques; des conſtitutions invariables, la juſtice, la liberté, » la paix; voilà nos vœux, Meſſieurs: vous connoiſſez les » vôtres; vous pouvez juger préſentement s'il eſt facile de » nous rencontrer. Quelle étrange diviſion pourroit ſéparer » les membres du corps de la Nation! Elle n'exiſtera point, » Meſſieurs, vous n'en doutez pas, & s'il paroît difficile » de former nos demandes en commun, nous aurons toujours » ſéparément la même façon de penſer ».

M. le Préſident de l'Ordre de la Nobleſſe a répondu que : » l'amour de la Patrie étant le ſentiment le plus cher à la » Nobleſſe, cet Ordre ne pouvoit penſer, que des intérêts à » diſcuter, puſſent jamais être une cauſe de diviſion entre les » Ordres de l'Etat ».

La députation a été reconduite dans l'ordre accoutumé.

M. le Préſident a remis en délibération l'objet de la députation à envoyer à l'Ordre du Tiers-Etat, pour l'informer de l'abandon des privileges pécuniaires de la Nobleſſe, & l'Aſſemblée ayant perſiſté dans ſon vœu ſur cet objet, M. le

Comte de Maulévrier a propofé que cet abandon fût exprimé dans la forme fuivante, que l'Affemblée a aggréé.

Messieurs,

» La Nobleffe d'Anjou, toujours jaloufe de donner des » preuves de fon dévouement à la chofe publique, ne formant des vœux que pour voir la concorde unir tous les » citoyens, nous charge de vous annoncer que, d'un con» fentement unanime, elle a voté que fes Députés aux Etats» Généraux offriront pour elle de contribuer également aux » charges purement pécuniaires, qui feront confenties dans » l'Affemblée générale de la Nation.

» L'Ordre de la Nobleffe, dans cette démarche, ne con» fulte, Meffieurs, que les fentimens dont il eft pénétré » pour un Ordre qui, compofant la plus nombreufe partie » de la Nation, a les titres les plus refpectables à fes yeux, par » le grand nombre d'efprits éclairés, de citoyens vertueux, » utiles & laborieux qu'il renferme ».

MM. le Comte de Coffé, Comte de Maulévrier, Comte d'Autichamp, Marquis de Foucaut, Baron de Montejean, Marquis de Gibot, ont été nommés pour fe rendre fur-le-champ vers l'Ordre du Tiers-Etat, & lui porter le vœu de la Nobleffe.

Un des membres de l'Affemblée ayant exprimé combien il feroit defirable que la conteftation malheureufe, entre les Hauts Jufticiers & les riverains, au fujet des arbres crûs fur les chemins, pût s'éteindre fans retour au milieu de l'Affemblée de la Nobleffe réunie pour les plus grands intérêts de l'Etat; M. le comte de Walsh Serrant a déclaré que le vœu de la Nobleffe étoit pour lui la loi de l'honneur, que perfonne ne defiroit plus que lui l'union & la paix; mais que, ne pouvant prononcer feul fur un intérêt commun aux Seigneurs Hauts-Jufticiers, il demandoit à en conférer avec ceux qui faifoient partie de l'Affemblée.

MM. les Députés de la Nobleſſe vers le Tiers-Etat, étant de retour, M. le Comte de Coſſé a dit que M. le Préſident de cet Ordre leur avoit répondu que la Commune étoit ſenſible à la nouvelle démarche de l'Ordre de la Nobleſſe, & à l'hommage qu'elle rendoit à la juſtice & à l'humanité; que la Commune alloit délibérer & enverroit des députés à l'Ordre de la Nobleſſe pour lui exprimer ſes ſentimens.

M. le Préſident a propoſé qu'il fût député vers l'Ordre du Clergé, pour l'informer des motifs de la députation de la Nobleſſe vers le Tiers-Etat.

L'Aſſemblée, l'ayant aggréé, a député MM. le Baron de Montejean, Marquis de Beauvau, Marquis de Foucaut, Comte de Varennes, Marquis de Gibot, Chevalier de Cumont.

Le projet de conciliation, ſur l'affaire des arbres, ayant été repris en conſidération, MM. le Comte de Maulévrier, le Comte de Coſſé, qui revenoient de leur députation vers l'Ordre du Tiers-Etat, ſe ſont retirés, ainſi que M. le Comte de Walsh Serrant, pour conférer ſur cet objet. Etant rentrés, ils ont tous trois fait hommage à l'Aſſemblée de la Nobleſſe de leur renonciation formelle à toutes prétentions & réclamations ſur la propriété & jouiſſance de tous arbres crûs ſur les chemins vicinaux & ruraux, dans toute l'étendue de leurs Hautes-Juſtices; ladite renonciation faite en leurs noms ſeulement, & nullement aux noms de leurs commettans, ni d'aucuns intéreſſés abſens.

Tous les autres membres de la Nobleſſe, préſens, ont reconnu & déclaré n'avoir jamais formé de prétentions, & n'en former aucune ſur la propriété & jouiſſance des arbres crûs ſur les chemins.

La rédaction de l'acte néceſſaire pour fixer & conſtater ces renonciations & déclarations a été remiſe à la ſéance du lendemain.

MM. les Députés vers l'Ordre du Clergé étant rentrés, M. le Baron de Montejean a dit : « Que M. le Préſident » de l'Ordre du Clergé avoit exprimé que cet Ordre, ſen- » ſible à la confiance de celui de la Nobleſſe, ſe feroit un » devoir de maintenir l'union la plus intime entre ces deux » premiers Ordres ; que le Clergé avoit fait annoncer à » l'Ordre du Tiers-Etat les mêmes diſpoſitions que celles » de la Nobleſſe, n'étant occupé, comme elle, que des » moyens d'aſſurer l'harmonie générale ».

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la ſéance a été indiquée au lendemain neuf heures du matin.

Signé LE CTE. DE LA GALLISSONNIERE.

DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Samedi 21 Mars, neuf heures du matin.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Comte de Maulévrier lui a communiqué la rédaction de la renonciation formelle des Seigneurs Hauts Juſticiers, dénommés dans la ſéance précédente, à la propriété & jouiſſance des arbres crûs ſur les chemins vicinaux & ruraux, dans toute l'étendue de leurs Hautes-Juſtices, ainſi que la déclaration de tous les membres de la Nobleſſe, préſens à l'Aſſemblée. Cet acte, important pour la Province d'Anjou, ayant été unanimement approuvé, quant au fond & quant à la forme, il a été délibéré & arrêté :

1°. Que copies collationnées de cet acte ſeroient remiſes

dans le jour, par M. le Préſident de l'Ordre de la Nobleſſe, à MM. les Préſidens des Ordres du Clergé & du Tiers-Etat.

2°. Que ledit acte ſeroit & demeureroit annexé au procès-verbal de l'Aſſemblée de l'Ordre de la Nobleſſe d'Anjou, & que la teneur y ſeroit inſérée, ainſi qu'il ſuit :

« Les Seigneurs Hauts-Juſticiers, ſouſſignés, euſſent été » heureux de prévenir le vœu de l'Aſſemblée, en lui offrant » leur déſiſtement perſonnel de toutes ſuites à donner à » l'affaire des arbres crûs dans les chemins, mais ils regardent » comme un devoir de lui en faire l'hommage, lorſque le » ſacrifice leur en eſt demandé au nom du rétabliſſement » de l'union dans l'Ordre de la Nobleſſe & de la paix dans » la Province; en conſéquence, les Hauts-Juſticiers, ſouſ» ſignés, ont arrêté, en leurs noms ſeulement & ſans que » les intéreſſés, abſens, puiſſent être liés par leur engagement » de ceſſer toute prétention ſur la propriété des arbres des » chemins, ſans déroger à leurs droits ſur la police deſdits che» mins, ni à tous autres attachés à leurs Hautes-Juſtices, & » ſous la réſerve qu'il ne pourroit être donné d'effet rétroactif » à leur déſiſtement. L'Aſſemblée reconnoiſſant que l'oubli » le plus entier de cette affaire doit être aſſuré, leſdits Sei» gneurs Hauts-Juſticiers, ſouſſignés, ayant déclaré qu'ils ſe » déſiſtent purement & ſimplement de tous jugemens, ſen» tences ou arrêts rendus à leur profit, à condition que tous » les Riverains, dont les arbres ont été marqués ou vendus, » ou qui auroient été condamnés, ne pourront former, contre » leſdits Seigneurs Hauts-Juſticiers, ſouſſignés, aucun re» tour de demandes, de frais, dépens, dommages ni in» térêts. A Angers, ce vingt-un Mars mil ſept cent quatre» vingt-neuf ». Signé *le Comte de Maulévrier, le Comte de Walsh-Serrant, le Comte de Coſſé.*

» Et les autres membres de la Nobleſſe, ici préſens, dé» clarent expreſſément qu'ils n'ont jamais formé de prétentions

» ſur les arbres qui croiſſent ſur les chemins vicinaux & ru-
» raux, reconnoiſſant que les Riverains en ont toujours joui
» comme de leur propriété ».

Signé, LE CTE. DE LA GALLISSONNIERE.

DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Une députation de l'Ordre du Clergé s'eſt préſentée, compoſée de MM. Baſſerau, curé du Lion d'Angers; Burgevin, chanoine de l'Egliſe de Saint-Pierre d'Angers; Tonnelet, prieur des chanoines réguliers de l'abbaye de Touſſaint; Farraye, curé de Huillé; Dom Piolaine, Prieur conventuel de l'abbaye de Saint-Nicolas, Ordre de Saint-Benoît; Barrat, Chanoine de l'Egliſe Royale de Saint-Martin d'Angers.

La députation ayant été introduite, M. Baſſerau, Curé du Lion d'Angers, portant la parole, a dit :

MESSIEURS,

» L'Ordre du Clergé, ſenſible aux témoignages de con-
» fiance que lui donne l'Ordre de la Nobleſſe, s'unit à lui,
» en faiſant également le ſacrifice de ſes privileges pécu-
» niaires, & offre de ſupporter, en raiſon de ſes facultés,
» l'impôt qui ſera arbitré par les Etats-Généraux du Royaume.

» L'Ordre du Clergé apprend, par le bruit public, le
» déſiſtement de quelques Seigneurs Hauts-Juſticiers dans
» l'affaire des arbres : intéreſſé dans cette affaire, il applaudit
» à cette démarche, & prie l'Ordre de la Nobleſſe de lui
» communiquer copie de l'acte de déſiſtement ».

M. le Préſident a répondu : « que l'accord des ſentimens
» patriotiques du Clergé & de la Nobleſſe, rendoit auſſi
» sûrs que faciles, tous les ſacrifices dont ſont capables des
» ſujets fideles & diſtingués, dans tous les tems, par leur
» reſpect & leur amour pour leur Souverain.

Il a ajouté : « que l'Ordre de la Nobleſſe l'avoit chargé de
» remettre à MM. les Préſidens des Ordres du Clergé & du
» Tiers-Etat, copies de l'acte de renonciation & déclaration,
» relatif à l'affaire des arbres, & qu'il s'en acquitteroit dans
» le jour ».

La députation a été reconduite dans l'ordre accoutumé.

Un des Membres de la Nobleſſe a propoſé que l'Aſſemblée fût diviſée en comités, pour l'examen de la rédaction des cahiers.

Délibéré & arrêté que cette rédaction feroit lue à l'Aſſemblée complette, afin que, chacun y faiſant ſes obſervations, tous les Membres en euſſent en même tems connoiſſance, & que, ſur chaque objet, il pût réſulter un vœu unanime.

Une députation de l'Ordre du Tiers-Etat s'eſt préſentée, compoſée de MM. Druillon, avocat; de Laſnier de la Tour, maire de Baugé; de Montſallier, marchand-fermier à Château-neuf ſur Sarthe; Beſcher, avocat à Château-Gontier; Rocher Duperray, avocat à la Fleche; Béſognard de la Bigotiere, négociant.

Les députés ayant été introduits, M. Druillon, portant la parole, a dit :

MESSIEURS,

» L'Aſſemblée des Communes, ayant délibéré ſur la dé-
» marche que votre Ordre s'eſt décidé à faire auprès d'elle,
» nous a chargé de vous exprimer ſa ſenſibilité, et de vous
» remercier de votre honnêteté. Notre Ordre, Meſſieurs,
» n'a jamais douté que vous ne fuſſiez diſpoſés à lui rendre
» juſtice, et à faire le ſacrifice qu'exigent l'intérêt des dif-
» férens Ordres et le bonheur général de la Nation ».

M. le Préſident a répondu : « que l'Ordre de la Nobleſſe,
» conſtamment dévoué à la gloire du Roi, et au plus grand

» bien de l'Etat, ne feroit jamais occupé que des moyens » les plus vrais d'affurer l'un et l'autre ».

La députation a été reconduite dans l'ordre accoutumé.

L'Affemblée s'eft féparée, et la féance a été indiquée au Lundi 23 Mars, neuf heures du matin.

Signé, LE Cte. DE LA GALLISSONNIERE.

DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Lundi 23 Mars, neuf heures du matin.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Préfident l'a informée qu'il avoit rempli fes intentions, en remettant à MM. les Préfidens du Clergé et du Tiers-Etat, les copies de l'acte relatif à la propriété et jouiffances des arbres crûs fur les chemins.

Il a propofé de procéder à l'élection des Scrutateurs, dans la forme prefcrite par l'article 47 du Réglement du 24 Janvier.

Un de MM. les Commiffaires vérificateurs des noms et procurations de la Nobleffe, ayant obfervé que leur travail n'étoit point fini, et qu'il étoit néceffaire qu'il le fût, avant de procéder à aucune élection, celle des Scrutateurs a été remife à une autre féance.

M. le Préfident a annoncé que MM. les Commiffaires rédacteurs des cahiers de la Nobleffe feroient leur premier rapport à la féance du foir.

Une députation du Chapitre de l'Eglife d'Angers s'eft préfentée, compofée de MM. Louet, maître-école & chanoine; de la Broffe, chanoine et fyndic du Clergé d'Anjou; Wiot, Waillant, de la Haye-Montbault, et du Tertre, chanoines.

Les Députés ayant été introduits, M. Louet, portant la parole, a dit :

MESSIEURS,

» Le Chapitre de l'Egliſe d'Angers nous a chargé de vous » offrir ſes reſpectueux hommages. Jaloux de reſſerrer les » nœuds qui doivent plus que jamais unir les deux premiers » Ordres de l'Etat, il s'empreſſe de vous donner des preuves » authentiques de ſa déférence à vos deſirs. Forcés par les cir- » conſtances de déplacer les écuſſons des Chevaliers de l'Ordre » du Croiſſant, nous n'apperçûmes, dans ce changement, » aucun intérêt pour le bien public, ni pour l'honneur des » familles. Cet Ordre, gratuitement établi dans une Chapelle » de notre Egliſe, ſous la protection de S. Maurice, étoit » éteint depuis plus de trois ſiecles. Les maiſons dont étoient » iſſus pluſieurs Chevaliers, diſtingués par leur ancienneté, » par leurs vertus, & par les décorations qui en avoient été » la récompenſe, ne pouvoient emprunter aucun luſtre d'un » Ordre moins ancien que leur Nobleſſe, & qui n'avoit pas » ſurvéçu au Souverain qui l'avoit établi. La faculté de placer » leurs écuſſons dans notre Egliſe, n'étoit point un privilege » attaché à la qualité de Chevalier. Les demandes différentes, » ſuivies de permiſſions ſpéciales, conſignées dans nos re- » giſtres, atteſtent que ce n'étoit point un droit de l'Ordre, » mais, de la part du chapitre, une conceſſion libre & volon- » taire.

» Vous ſouhaitez, Meſſieurs, que les écuſſons de l'Ordre » du croiſſant ſoient de nouveau placés dans notre Egliſe : » tout céde au deſir de vous plaire. Vos vœux ſeront inceſſam- » ment ſatisfaits, ſans conſentir que de nouveaux écuſſons y » ſoient ajoutés, s'il plaît au Roi de rétablir cet Ordre. Le » Temple chrétien eſt l'armorial de la religion & non celui » de la Nobleſſe. Auſſi ce n'eſt pas dans le lieu ſaint que les » écuſſons des chevaliers des Ordres du Roi ſont expoſés à la » curioſité publique. Vous reconnoîtrez, Meſſieurs, dans

» notre empreſſement à faire ce qui vous eſt agréable, notre » condeſcendance & notre reſpect pour votre auguſte Aſ- » ſemblée. Puiſſent ces précieux monumens, de la valeur que » vos aïeux vous tranſmirent avec le ſang, inſpirer à votre » poſtérité le zele généreux de ſuivre la route que vous lui » tracez, & de vérifier la déviſe de l'Ordre du Croiſſant, par » l'accroiſſement journalier de ſes vertus & de ſa gloire ».

M. le Préſident a répondu : « que l'Ordre de la Nobleſſe » n'avoit pas douté un moment des diſpoſitions favorables du » Vénérable Chapitre de l'Egliſe d'Angers; & que cet Ordre » recevoit avec la reconnoiſſance la plus ſenſible, les témoi- » gnages auſſi touchans que flatteurs des ſentiments dont » MM. les Députés étoient, en ce moment, les inter- » prêtes ».

Un des Membres de l'Aſſemblée l'ayant informé que M. le Marquis de Beauvau étoit dans la diſpoſition de ſe charger, ſi la Nobleſſe y conſentoit, de faire toutes les recherches né- ceſſaires ſur l'inſtitution de l'Ordre du Croiſſant, ſur les noms des Chevaliers admis dans cet Ordre, à l'effet que cet ou- vrage hiſtorique, utile à la Nobleſſe d'Anjou, fût dépoſé dans ſes archives ; l'Aſſemblée a témoigné qu'elle adhéroit, avec reconnoiſſance, à cette propoſition. M. le Marquis de Beau- vau a promis de s'occuper avec zele de ce travail.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la Séance a été indiquée à trois heures après midi.

Signes, LE C^{TE}, DE LA GALLISSONNIERE.

DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Lundi 23 Mars, 3 heures après midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, & M. le Duc de Praflin, qui n'y avoit pas encore pris féance, s'etant préfenté, M. le Comte de la Galliffonniere, grand Sénéchal d'Anjou, & Préfident de l'Ordre de la Nobleffe, a reçu fon ferment.

M. le Duc de Praflin a dit, qu'étant informé de la renonciation relative aux arbres crûs fur les chemins, faite par plufieurs de MM. des Hauts-Jufticiers préfens, ainfi que de la déclaration faite à ce fujet par l'Ordre de la Nobleffe; il offroit à l'Affemblée l'hommage de fon adhéfion à cet acte, qu'il a figné comme Haut-Jufticier.

Monfieur le Marquis de Beauvau a dit :

» MESSIEURS,

» Ce feroit, fans doute, un grand avantage pour l'Ordre » de la Nobleffe d'Anjou, que cette Province eût un Cha- » pitre de Chanoineffes Nobles, uniquement réfervé aux mai- » fons Angevines; nous pouvons efpérer de la bonté du Roi » & fon agrément, & une dotation pour le Chapitre, de quel- » ques biens eccléfiaftiques. Puis-je efpérer, Meffieurs, que » vous daignerez, en cette occafion, agréer un foible hom- » mage de mon refpectueux dévouement? Je tiens ce fenti- » ment de mes peres; j'aimerai toute ma vie à vous en don- » ner des marques, & je le regarde comme la plus précieufe » portion de l'héritage que mes ancêtres m'ont tranfmis.

» Lorfque Bertrand de Beauvau, mon aïeul direct, fonda » en 1400 le Monaftere des Auguftins d'Angers, ce fut fous » la réferve que les biens qu'il donnoit à ces Religieux, retour- » neroient à fes defcendans, fi l'Ordre de Saint Auguftin cef-

» ſoit d'occuper cette maiſon. Le moment eſt prêt d'arriver, » & pluſieurs Arrêts ayant décidé que toute maiſon qui ne » ſeroit pas occupée par un certain nombre de Religieux, ſeroit » détruite, celle des Auguſtins d'Angers devroit être aujourd'hui » ſans deſſervans. J'ai l'honneur, Meſſieurs, de vous offrir mes » droits ſur cette fondation, aux conditions que cette maiſon ſera » le chef-lieu d'un Chapitre de Chanoineſſes, uniquement com- » poſé de Demoiſelles Angevines. Bertrand de Beauveau ſera » leur vrai Fondateur.

» J'aurai l'honneur de vous obſerver que M. le comte de » Maulévrier eſt, après ma fille, mon héritier direct. Permet- » tez-moi de lui demander ſon aveu. Oſerions-nous l'un & » l'autre eſpérer que, ſi ce projet obtient l'agrément du Roi, » vous permiſſiez qu'il y eût toujours dans ce Chapitre une » place occupée par une Demoiſelle de Beauvau, ou une » Demoiſelle de Maulevrier. „

M. le Comte de Maulevrier ayant exprimé ſon adhéſion formelle à la propoſition faite par M. le Marquis de Beauvau, l'Ordre de la Nobleſſe a témoigné ſa ſatisfaction & ſa ſenſibilité à l'offre qui lui étoit faite, ainſi que ſon vœu, pour qu'une des places du Chapitre projetté fût toujours occupée par une Demoiſelle de Beauvau, ou une Demoiſelle de Maulévrier.

M. le Préſident ayant annoncé que le travail préliminaire de la rédaction des Cahiers étoit terminé, & MM. les Commiſſaires rédacteurs ayant pris place dans l'Aſſemblée, M. le Marquis de Clermont-Gallerande a dit;

MESSIEURS,

» C'eſt dans vos propres cahiers que nous avons pris la » ſubſtance & l'eſprit de ceux dont nous allons avoir l'honneur » de vous faire lecture. L'intention de notre travail a été ſur- » tout d'inſérer dans les différens articles qui vont paſſer ſous » vos yeux toutes les différentes demandes renfermées dans » les divers cahiers qui nous ont été remis; nous croyons avoir » atteint ce but, Meſſieurs, cependant nous ne pouvons vous

» diſſimuler que quelques demandes iſolées & partielles n'ont
» pu être compriſes dans ce premier travail, parce que nous
» avons jugé que la demande d'un ſeul ne devoit pas
» entrer dans la réunion des demandes générales & unanimes
» d'un Corps. Toutefois nous les avons réunies dans une note
» ſéparée, qui vous ſera ſoumiſe, & vous jugerez, Meſ-
» ſieurs, de celles qui doivent être adoptées & recueillies. Si
» nous avons rendu avec clarté & conciſion les excel-
» lentes idées que vous nous avez fournies, Meſſieurs, nous
» aurons rempli l'objet de vos deſirs, & nous ſerons auſſi heu-
» reux que flattés d'avoir pu répondre à la confiance dont vous
» nous avez honorés. »

M. le Comte de Dieuſie, l'un des Commiſſaires rédacteurs, a fait une premiere lecture de la rédaction préliminaire des cahiers de la Nobleſſe.

L'Aſſemblée, ayant témoigné ſon deſir d'en entendre une ſeconde lecture, à l'effet que chaque article fût bien connu de chaque membre de la Nobleſſe, elle a été faite par M. Boullay du Martray, l'un des Commiſſaires rédacteurs.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la ſéance a été indiquée au lendemain mardi 24, neuf heures du matin.

Signé LE Cte. DE LA GALLISSONNIERE.
DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Mardi 24 Mars, 9 heures du matin.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Préſident a reçu, en ſa qualité de grand Sénéchal d'Anjou, la preſtation de ſerment de MM. de Sireuil de la Touche, Chevalier de Landemont, Chevalier de Terves, Berrault de la Chauſſaire & Girard de Charnacé; leſquels n'avoient pu ſe rendre plutôt à la convocation.

M. le Duc de Praſlin, ayant offert à l'aſſemblée de lui communiquer quelques réflexions & articles relatifs aux objets importans qui pourroient entrer dans la compoſition du cahier de la Nobleſſe, l'Aſſemblée a accueilli cette propoſition, & M. le Duc de Praſlin en a fait lecture.

Un des membres de la Nobleſſe a propoſé à l'Aſſemblée que M. le Duc de Praſlin fût admis, en remettant ſes obſervations à Meſſieurs les Commiſſaires rédacteurs, à aſſiſter à la ſuite de leur travail.

L'Aſſemblée ayant accueilli cette demande, un autre de ſes membres a propoſé que M. le Comte de Maulévrier fût admis auſſi à aſſiſter à la rédaction du cahier de la Nobleſſe; ce qui a été agréé, & Meſſieurs le Duc de Praſlin & Comte de Maulévrier, ont fait leurs remercimens à l'Aſſemblée.

M. le Préſident a dit qu'en ſa qualité de grand Sénéchal de l'Anjou, ſa préſence étoit néceſſaire à l'Aſſemblée de la Sénéchauſſée de Saumur, et qu'il étoit obligé de s'y rendre le lendemain matin.

L'Aſſemblée ayant reconnu que le travail de Meſſieurs les Commiſſaires rédacteurs, devoit les occuper trois jours avant de lui être communiqué, M. le Préſident a indiqué la ſéance ſuivante au Samedi 28 Mars, 9 heures du matin.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée.

Signé LE Cte. DE LA GALLISSONNIERE.
DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Samedi 28 Mars, 9 heures du Matin.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, & M. le Comte de la Galliſſonniere n'étant pas de retour de Saumur, M. de Malineau, ſecond doyen de la Nobleſſe, a préſidé l'Aſſemblée, M. de Bonchamp, doyen de cet Ordre, ſe trouvant malade.

M.

M. le Comte de Maulévrier a dit :

MESSIEURS,

» Je dois vous renouveller l'expreſſion de ma reſpectueuſe re-» connoiſſance, d'avoir bien voulu me nommer avec M. le Duc » de Praſlin pour aſſiſter au travail de MM. vos Commiſſaires » rédacteurs. Quand ils m'ont fait l'honneur de me déſigner, » ils deſiroient ſans doute avoir un témoin de plus de leur zele » à remplir les fonctions dont votre confiance les avoit ho-» norés. Vous jugerez, par l'étendue de leur travail, qu'il a fallu » que l'activité la plus grande, l'aſſiduité la plus rigoureuſe » doublaſſent, en quelque ſorte, la durée des momens que » vous leur aviez aſſignés, pour être en état de mettre aujour-» d'hui ſous vos yeux le travail dont ils vont vous faire hom-» mage. J'ai vu ſans ceſſe parmi eux l'oubli de leur opinion » perſonnelle, pour ne s'autoriſer dans les diſcuſſions, que de » celles portées dans les Mémoires qui leur ont été remis. Peut-» être ce reſpect a-t-il même été porté trop loin; peut-être trou-» verez-vous qu'il y a dans le cahier qui va vous être lu, beau-» coup d'objets qui, ne pouvant être réglés dans la premiere Aſ-» ſemblée de la nation, auroient dû être réſervés pour d'autres » temps; mais, Meſſieurs, vous rendrez juſtice au motif qui les » a fait conſerver; vous y trouverez même le mérite d'avoir » expoſé preſque tous les vices réſultant du régime d'admi-» niſtration ſous lequel nous vivons; de ſorte que dans vos pro-» chaines aſſemblées, comparant ce qui ſera fait avec cette » table de vos griefs, vous approuverez ſans peine les objets » ſur leſquels il vous ſera le plus intéreſſant de faire porter vos » réclamations.

» La forme de diviſer le cahier par chapitres, vous ayant » paru plus méthodique, MM. vos Commiſſaires l'ont adoptée, » & ont cherché à claſſer, avec préciſion, les nombreux ma-» tériaux qui leur ont été confiés dans les cinq chapitres qui » font la diviſion du cahier. Ils y ont été placés dans l'ordre » ſuivant :

» Chapitre Ier. *Conſtitution.*
» Chapitre II. *Légiſlation.*
» Chapitre III. *Adminiſtration.*
» Chapitre IV. *Intérêt de la Province.*
» Chapitre V. *Intérêt de la Nobleſſe.*

» Il vous reſte à juger, Meſſieurs, ſi cette diviſion remplit vos » intentions dans ſon enſemble & ſes détails; mais quel que ſoit » votre jugement ſur ce travail, nous devrons des marques de » reconnoiſſance à MM. les Commiſſaires rédacteurs, pour le » zele infatigable dont je les ai vu animés, pour le bon eſprit » qui les a dirigés, & pour cette reſpectueuſe déférence à vos » moindres deſirs, qui n'a pas ceſſé d'être le principe de toutes » leurs délibérations.

M. le Comte de Dieuſie a fait une premiere lecture du cahier rédigé des demandes & remontrances de la Nobleſſe.

Les obſervations à faire ſur les différens articles, ont été remiſes à une autre ſéance.

M. le Duc de Praſlin a dit :

MESSIEURS,

« LA Nobleſſe de la Sénéchauſſée de la Flèche, a l'honneur de vous repréſenter que les trois Ordres de cette Sé» néchauſſée furent convoqués pour députer directement à » l'Aſſemblée des Etats-Généraux indiqués à Tours, au mois „ de Septembre 1651. Cependant par le Réglement annexé „ à la Lettre de Convocation du 24 Janvier dernier, cette même „ Sénéchauſſée n'eſt plus que ſecondaire; quelque flatteur „ qu'il ſoit pour les Gentilshommes qui l'habitent, de ſe trou„ ver, dans ce moment, réunis avec tous ceux de la Pro„ vince, en vous priant, Meſſieurs, de leur conſerver une „ union qui leur ſera toujours infiniment précieuſe, per„ mettez-leur de réclamer, pour leur Sénéchauſſée, une dé-

„ putation directe; ainsi qu'elle leur fut accordée en 1651.
„ Pour parvenir plus sûrement au rétablissement de cette
„ prérogative, permettez-leur également, Messieurs, de
„ porter cette demande sur vos cahiers, & de vous prier
„ en même-temps de vouloir bien autoriser vos Députés
„ aux Etats-Gênéraux à solliciter, pour leurs tenues sub-
„ séquentes, la forme de cette ancienne députation.

Un des Membres de la Noblesse a observé qu'il paroissoit plus desirable, pour le bien de la Province, que toutes les Sénéchaussées secondaires fussent réunies à la seule Sénéchaussée d'Angers.

M. le Duc de Praslin a répondu que, chargé par la Sénéchaussée de la Fleche, de réclamer la députation directe aux Etats-Généraux, il demandoit que sa réclamation fût insérée dans le Procès-Verbal.

Un autre Membre de la Noblesse a voté que les Députés de cet Ordre aux Etats-Généraux, fussent autorisés, en demandant une nouvelle circonscription de la Province d'Anjou, à insister sur l'union importante des Sénéchaussées secondaires à la Sénéchaussée d'Angers.

Sur quoi l'Assemblée a délibéré & arrêté qu'il seroit ajouté au cahier de la Noblesse, un article particulier, contenant la demande formelle d'une nouvelle circonscription de la province d'Anjou, et de la réunion des Sénéchaussées de Saumur, la Fleche, et autres de la Province, à la Sénéchaussée d'Angers.

L'Assemblée ayant marqué le desir d'entendre une seconde lecture du cahier de ses demandes et remontrances, elle a été faite par M. le Marquis de Clermont-Gallerande, l'un des Commissaires rédacteurs.

L'Assemblée s'est séparée, et la séance a été indiquée à quatre heures de l'après-midi.

Signé, DE MALINEAU.

DE NARCÉ, Secrétaire & Membre de l'Ordre.

Du Samedi 28 Mars, quatre heures après-midi.

L'Assemblée étant réunie, M. de Malineau, Préſident, a propoſé qu'il fût fait une troiſieme lecture du cahier. Il a engagé les Membres de l'Aſſemblée à faire les obſervations qu'ils jugeroient utiles aux différens articles.

Chaque article du premier chapitre, traitant de la conſtitution, a été lu, diſcuté, et ſucceſſivement arrêté par l'Aſſemblée.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, et la ſéance a été indiquée au lendemain Dimanche, dix heures du matin.

Signé, de Malineau.

De Narcé, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Dimanche 29 Mars, dix heures du matin.

L'Assemblée étant réunie & préſidée par M. de Malineau, M. le Comte de Coſſé a lu, à l'Aſſemblée, la réponſe de Monsieur, Frere du Roi, à la lettre qu'il avoit eu l'honneur de lui écrire, au nom de la Nobleſſe d'Anjou. Sur quoi l'Aſſemblée a vôté unanimement que la réponſe de Monsieur fût conſignée dans le Procès-Verbal, ainſi qu'il ſuit :

A Verſailles, le 25 Mars 1789.

» J'ai reçu, mon cher Comte, avec autant de plaiſir que
» de ſenſibilité, la lettre que vous m'avez écrite au nom de

» la Nobleſſe d'Anjou. Vous avez été ſon interprête auprès de moi, ſoyez auprès de lui celui de ma reconnoiſſance; & dites bien à cet Ordre, *dont je me glorifie de faire partie*, que ſes ſentimens pour moi me ſont d'autant plus chers, que j'y vois le gage aſſuré des ſiens pour la Patrie & le Roi, mots ſacrés, inſéparables dans le cœur & la bouche de tout bon François ».

» Je vous prie auſſi de remercier, de ma part, M. de la Galliſſonniere, auquel je n'ai pas le tems de répondre, & lui dire que j'ai lu ſon Diſcours avec un vrai plaiſir.

» Adieu, mon cher Comte, vous connoiſſez mon amitié pour vous ».

LOUIS-STANISLAS XAVIER.

M. le Comte de Dieuſie a continué la lecture du cahier.

Chaque article du chapitre de la Légiſlation a été lu, diſcuté & ſucceſſivement arrêté par l'Aſſemblée.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée & la ſéance a été indiquée à trois heures de l'après midi.

Signé, DE MALINEAU,
DE NARCÉ, membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Dimanche vingt-neuf Mars, trois heures après midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Comte de la Galliſſonniere, de retour de Saumur, a témoigné à l'Ordre de la Nobleſſe combien il regrettoit que les devoirs de ſa charge l'euſſent éloigné des ſéances précédentes.

Il a reçu en ſa qualité de grand Sénéchal, le ſerment de M. le Vicomte de Villebois-Mareuil.

M. le Comte de Dieusie a repris la lecture du cahier. Chaque article du chapitre de l'administration a été lu, discuté, & successivement arrêté par l'Assemblée.

L'Assemblée s'est séparée & la séance a été indiquée au lendemain Lundi, huit heures du matin.

Signé, LE C^TE. DE LA GALLISSONNIERE,
DE NARCÈ, membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Lundi trente Mars, huit heures du matin.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Président en sa qualité de grand Sénéchal a reçu le serment de M. le marquis de Maillé de la Tourlandry.

M. le comte de Dieusie a repris la lecture du cahier.

Chaque article du chapitre des intérêts de la province a été lu, discuté & successivement arrêté par l'Assemblée.

L'Assemblée s'est séparée & la séance a été indiquée à trois heures de l'après midi.

Signé, LE C^TE. DE LA GALLISSONNIERE,
DE NARCÉ, Secrétaire & membre de l'Ordre.

Du Lundi trente Mars, trois heures après midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Président a proposé à l'Ordre de la Noblesse d'entendre la suite de la lecture du cahier.

M. le Comte de Dieufie, un des Commiffaires rédacteurs, a fait la lecture du chapitre a des intérêts de la Nobleffe.

Chaque article de ce chapitre a été lu, difcuté & fucceffivement arrêté par l'Affemblée.

M. le Préfident a propofé que l'on ouvrît la féance du lendemain, par l'élection des trois Scrutateurs ; ce qui a été agréé.

L'Affemblée s'eft féparée, & la féance a été indiquée au lendemain Mardi huit heures & demie du matin.

Signé, LE C^TE. DE LA GALLISSONNIERE ; DE NARCÉ, membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du mardi trente-un Mars, huit heures & demie du matin.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, & defirant procéder à l'élection des trois Scrutateurs, M. le Préfident lui a propofé pour vérificateurs des billets, MM. de Bonchamp, de Malineau, de Quatre-Barbes, doyens de la Nobleffe, ce qui a été agréé.

M. de Bonchamp, étant indifpofé, a été remplacé par M. Piffonet de Lancreau, quatrieme doyen de la Nobleffe.

M. le Comte d'Autichamp a prié l'Ordre de la Nobleffe d'entendre la lecture d'une lettre de M. le Marquis d'Autichamp fon Frere. Cette lettre contenoit l'adhéfion de M. le Marquis d'Autichamp aux vues & aux fentimens qui ont dirigé MM. les Hauts-Jufticiers préfens à l'Affemblée de la Nobleffe d'Anjou, & fa renonciation à tous droits & prétentions fur la propriété & jouiffance des arbres crûs fur les chemins, dans l'étendue de fa Haute-Juftice.

M. de Montfabert a communiqué à l'Ordre de la Nobleffe, un article du cahier de la Nobleffe du Saumurois, de la teneur fuivante.

» Les Députés pourront fuppléer au filence de la Coutume

» d'Anjou, ſur la queſtion de ſavoir à qui des Seigneurs
» Hauts-Juſticiers ou des riverains appartiennent les arbres
» exiſtans ſur les chemins, dans l'étendue de leurs Hautes-
» Juſtices. Les Gentilshommes de ce reſſort conſentent à ce
» que le ſilence de la Coutume ſe rompe en faveur des rive-
» rains, ſans aucun examen de leurs droits à cet égard,
» pourvu, toutefois, qu'il ſoit établi par le Réglement ci-
» deſſus demandé, que les arbres qui reſteront ſur les chemins
» ſoient placés à une diſtance, telle que leſdits chemins
» puiſſent devenir viables & commodes. ».

M. de Montſabert a ajouté que cette délibération, ayant eu pour objet d'aſſurer la concorde & l'union qui doivent régner dans l'Ordre de la Nobleſſe, il avoit jugé de ſon devoir de la faire connoître à cet Ordre.

L'Aſſemblée a procédé au ſcrutin pour l'élection des Scrutateurs.

Les trois Scrutateurs élus ont été MM. le Marquis de Contades, le Gouz-du-Pleſſis, le Comte de Coſſé.

L'Aſſemblée a arrêté qu'elle ouvriroit la ſéance du ſoir par le premier ſcrutin pour l'élection de ſon premier Député aux Etats-Généraux.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la ſéance a été indiquée à trois heures de l'après-midi.

Signé, LE C^TE^. DE LA GALLISSONNIERE;
DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du jeudi trente-un mars, trois heures après midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Préſident, en ſa qualité de Grand Sénéchal, a reçu le ſerment de MM. Déan, Chevalier de Luigné, & de Dommagné.

L'Ordre

L'Ordre de la Nobleffe voulant procéder au premier fcrutin, pour fon premier Député aux Etats-Généraux, MM. le Marquis de Contades, le Gouz-du-Pleffis, le Comte de Coffé fe font placés au bureau du Secrétaire de l'Ordre, fur la même ligne & à fa droite.

L'urne du fcrutin a été placée au milieu du bureau.

MM. les Commiffaires vérificateurs ont remis fur ce bureau, la lifte arrêtée & fignée par eux, contenant les noms des Gentilshommes électeurs & des procurations, d'après la vérification par eux faite, pour remplir la commiffion dont l'Ordre de la Nobleffe les avoit chargés.

L'appel nominatif des électeurs, tant préfents que repréfentés, a été fait par M. du Bois de Maquillé, l'un des Commiffaires vérificateurs aux procurations, dans l'ordre qui fuit.

1°. MONSIEUR, Frere du Roi, repréfenté par M. le Comte de Coffé.

2°. M. le Prince de Condé, repréfenté par M, le Comte d'Autichamp.

3°. MM. les Gentilshommes, fuivant la lifte arrêtée par MM. les Commiffaires vérificateurs aux procurations.

Tous les électeurs ont fucceffivement & oftenfiblement mis leurs billets dans l'urne du fcrutin, tant pour eux que pour leurs commettants.

MM. les Scrutateurs ayant procédé au compte & récenfement des billets contenus dans l'urne, ont annoncé que le nombre des billets montoit à 460.

Un de MM. les Scrutateurs a ouvert & lu à haute voix, d'après le vœu unanime de l'Affemblée, tous les billets, lefquels vérifiés par les deux autres Scrutateurs, ont été également & fucceffivement lus par eux à haute voix.

La majorité de ce premier fcrutin s'étant trouvé n'être que de 129 voix, au lieu de 231 qui devoient terminer l'élection, l'Affemblée a arrêté qu'il feroit procédé au fecond fcrutin à la féance du lendemain.

L'Affemblée s'eft féparée, & la féance a été indiquée au lendemain Mercredi, huit heures & demie du matin.

Signé, LE C^{TE}. DE LA GALLISSONNIERE, DE MARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Mercredi premier Avril, huit heures & demie du matin.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Préſident, en ſa qualité de Grand-Sénéchal a reçu le ſerment de M. le Marquis du Hardas d'Hauteville.

Conformément à l'arrêté de la ſéance précédente, il a été procédé au ſecond ſcrutin pour l'élection du premier Député, dans la forme adoptée.

Le nombre des billets, vérifié par MM. les Scrutateurs, a été de 454.

M. le comte de Dieuſie n'ayant eu qu'une majorité de 208 voix, au lieu de celle de 228 qui devoient déterminer l'élection, & M. le Comte de la Galliſſonniere ayant réuni 176 voix pour ſeconde majorité, l'Aſſemblée a arrêté qu'il ſeroit procédé au troiſieme ſcrutin pour l'élection du premier Député, & que le vœu des électeurs ne porteroit que ſur MM. le Comte de Dieuſie, le Comte de la Galliſſonniere.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la ſéance a été indiquée à trois heures & demie de l'après-midi.

Signé, LE C^{TE}. DE LA GALLISSONNIERE,
DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Mercredi premier Avril, trois heures & demie de l'après-midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Préſident a propoſé la derniere lecture du cahier des demandes & remontrances de l'Ordre de la Nobleſſe, ce qui a été agréé.

M. le Comte de Dieuſie, l'un des commiſſaires rédacteurs, a fait cette lecture, & l'Ordre de la Nobleſſe n'y ayant fait aucunes obſervations, M. le Comte de Dieuſie a remis ſur le bureau le cahier arrêté & ſigné des douze Commiſſaires rédacteurs.

Il a été procédé, dans la forme accoutumée, au troiſieme ſcrutin pour l'élection du premier député.

Le nombre des billets, vérifié par MM. les Scrutateurs a été de 454.

La majorité néceſſaire pour être élu, devant être de 228 voix, & M. le Comte de la Galliſſonniere en ayant réuni 246, l'Ordre de la Nobleſſe a reconnu pour ſon premier député aux Etats-Généraux du royaume, M. LE COMTE DE LA GALLISSONNIERE.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée & la ſéance a été indiquée au lendemain jeudi, huit heures & demie du matin.

Signé, LE CTE. DE LA GALLISSONNIERE,

DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Jeudi deux Avril, huit heures & demie du matin.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, il a été procédé, dans la forme accoutumée, au premier ſcrutin pour l'élection du ſecond Député.

Le nombre des billets, vérifié par MM. les Scrutateurs, a été de 442.

La majorité de ce premier ſcrutin s'étant trouvé n'être que de 153 voix, au lieu de 222 qui devoient déterminer l'élection, l'Aſſemblée a arrêté qu'il ſeroit procédé au ſecond ſcrutin, à la ſéance ſuivante.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée & la ſéance a été indiquée à trois heures & demie de l'après midi.

Signé, LE CTE. DE LA GALLISSONNIERE,

DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

DU Jeudi deux Avril, trois heures & demie de l'après-midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, il a été procédé, dans la forme accoutumée au ſecond ſcrutin pour l'élection du ſecond Député.

Le nombre des billets, vérifié par MM. les Scrutateurs, a été de 454.

La majorité néceſſaire pour être élu, devant être de 228 voix, & M. le comte de Ruillé en ayant réuni 231, l'Ordre de la Nobleſſe a reconnu pour ſon ſecond Député aux Etats-Généraux du Royaume, M. LE COMTE DE RUILLÉ.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la ſéance a été indiquée au lendemain Vendredi, huit heures du matin.

Signé LE COMTE DE LA GALLISSONNIERE.

DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Vendredi 3 Avril, huit heures du matin.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, il a été procédé dans la forme accoutumée, au premier ſcrutin pour l'élection du troiſieme Député.

Le nombre des billets, vérifié par MM. les Scrutateurs, a été de 429.

La majorité de ce premier ſcrutin s'étant trouvé n'être que de 198 voix, au lieu de 215 qui devoient déterminer l'élection, l'Aſſemblée a arrêté qu'il ſeroit procédé au ſecond ſcrutin à la ſéance ſuivante.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la ſéance a été indiquée à trois heures de l'après-midi.

Signé LE CTE. DE LA GALLISSONNIERE.

DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Vendredi 3 Avril, trois heures après midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Comte de Coſſé a dit : qu'ayant rendu compte à MONSIEUR, Frere du Roi, du déſiſtement de MM. les Hauts-Juſticiers ſur la propriété & jouiſſance des arbres des chemins, MONSIEUR avoit daigné lui faire la réponſe ſuivante.

A Verſailles, ce 31 Mars 1789.

« JE vous remercie, mon cher Comte, de tout ce que » vous me mandez d'aimable pour moi. Le temps me manque » pour vous envoyer l'acte que vous m'avez demandé, mais » je vous autoriſe, par cette lettre, autant que je le puis, » à renoncer pour moi de droit, comme vous ſavez que » je l'ai fait de fait, à ces malheureux arbres ; & plût à

» Dieu que je puſſe arracher, avec eux, juſqu'à la moindre » racine de diſcorde.

« Adieu, mon cher Comte, comptez ſur mon amitié, & les » vœux que je fais pour vous ».

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

L'Ordre de la Nobleſſe a demandé une ſeconde lecture de cette lettre, & a chargé M. le Comte de Coſſé d'être près de MONSIEUR, Frere du Roi, l'interprête de tous les ſentimens de reſpect, de dévouement & de reconnoiſſance qui l'attachent à la perſonne de MONSIEUR.

M. le Comte de Coſſé a dit qu'il rempliroit fidélement les intentions de la Nobleſſe, & a propoſé qu'il fût annexé au procès-verbal, une déclaration qu'il ſigneroit, comme fondé de procuration de MONSIEUR, & dans laquelle ſeroit affirmée & conſtatée la volonté formelle de MONSIEUR, de renoncer à la propriété & jouiſſance des arbres crûs ſur les chemins, dans toute l'étendue de ſes Hautes-Juſtices, dans la Province d'Anjou.

Cette propoſition ayant été agréée, M. le Comte de Coſſé a dit qu'il rédigeroit cet acte au plutôt, & auroit l'honneur de le communiquer à l'Ordre de la Nobleſſe.

Il a été procédé, dans la forme accoutumée, au ſecond ſcrutin pour l'élection du troiſieme Député.

Le nombre des billets, vérifié par MM. les Scrutateurs, a été de 443.

La majorité néceſſaire, pour être élu, devant être de 222 voix, & M. le Comte de Dieuſie en ayant réuni 250, l'Ordre de la Nobleſſe a reconnu, pour ſon troiſieme Député aux Etats-Généraux du Royaume, M. LE COMTE DE DIEUSIE.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la ſéance a été indiquée au lendemain Samedi, huit heures & demie du matin.

Signé LE COMTE DE LA GALLISSONNIERE.
DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Samedi 4 Avril, huit heures & demie du matin.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, il a été procédé, dans la forme accoutumée, au premier ſcrutin pour l'élection du quatrième Député.

Le nombre des billets, vérifié par MM. les Scrutateurs, a été de 429.

La majorité de ce premier ſcrutin, s'étant trouvée n'être que de 179 voix, au lieu de 215 qui devoient déterminer l'élection, l'Aſſemblée a arrêté qu'il feroit procédé au ſecond ſcrutin à la ſéance ſuivante.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la ſéance a été indiquée à trois heures de l'après-midi.

Signé, LE Cte. DE LA GALLISSONNIERE,
DE NARCÉ, membre & Secrétaire de l'Ordre

Du Samedi quatre Avril, trois heures après midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, il a été procédé dans la forme accoutumée, au ſecond ſcrutin pour l'élection du quatrieme Député.

Le nombre des billets, vérifié par MM. les Scrutateurs, a été de 416.

La majorité néceſſaire pour être élu devant être de 209 ; & M. le Duc de Praslin, en ayant réuni 221, l'Ordre de la Nobleſſe a reconnu pour ſon quatrieme Député aux Etats-généraux du Royaume, M. LE DUC DE PRASLIN.

Un des membres de la Nobleſſe ayant propoſé l'élection des deux députés ſuppléans, à l'effet que la Nobleſſe d'Anjou pût être conſtamment & également repréſentée aux Etats-généraux, l'utilité & la néceſſité de cette élection ont été généralement reconnues.

Délibéré & arrêté qu'il ſeroit élu deux Députés ſuppléans, par la voix du ſcrutin.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la ſéance a été indiquée au lendemain Dimanche, trois heures de l'après midi.

Signé, LE C^TE^. DE LA GALLISSONNIERE,

DE NARCÉ, membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Dimanche cinq Avril, trois heures après midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Comte de Coſſé a prévenu l'Ordre de la Nobleſſe, que la déclaration relative à la renonciation de MONSIEUR, Frere du Roi, à la jouiſſance & propriété des arbres des chemins, étoit rédigée. Il en a donné communication ainſi qu'il ſuit :

« Je ſouſſigné, Comte de Coſſé, Maréchal des Camps & » Armées du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre de » MONSIEUR,

» MONSIEUR, Frere de Sa Majesté, & son représentant à » l'Assemblée de l'Ordre de la Noblesse de la Province d'An- » jou, en vertu des Lettres-Patentes, en date du 22 Février » dernier, *Signées*, LOUIS-STANISLAS-XAVIER, & plus bas, » *Taillepied de la Garenne*, enregistrées & scellées en la » Chancellerie de MONSIEUR, le 27 du même mois.

» Déclare avoir communiqué, le Vendredi trois Avril, à » l'Ordre de la Noblesse assemblée, une lettre de MONSIEUR, » Frere du Roi, à moi adressée, & conçue en ces termes.

A Versailles, ce 31 Mars 1789.

» Je vous remercie, mon cher Comte, de tout ce que vous » me mandez d'aimable pour moi. Le tems me manque pour » vous envoyer l'acte que vous m'avez demandé. Mais je » vous autorise, par cette lettre, autant que je le puis, à re- » noncer pour moi, de droit, comme vous savez que je l'ai » fait de fait, à ces malheureux arbres, & plût à Dieu que » je pusse arracher avec eux jusqu'à la moindre racine de dis- » corde.

» Adieu, mon cher Comte, comptez sur mon amitié & sur » es vœux que je fais pour vous.

LOUIS-STANISLAS XAVIER.

» Et conformément à l'autorisation spéciale contenue en » ladite lettre, je déclare que la volonté positive & irrévo- » cable de MONSIEUR, Frere du Roi, est de renoncer dès ce » moment, de droit comme de fait, & autant qu'il est en » son pouvoir comme Prince apanagiste, à toutes prétentions » de propriété & jouissance des Arbres crûs sur les chemins » vicinaux & ruraux, dans l'étendue des Hautes-Justices » dépendantes de son apanage, sans déroger à ses droits » sur la police desdits chemins, ni à tous autres attachés à sa » Haute-Justice, & sous la réserve qu'il ne pourra être donné » d'effet rétroactif à ce désistement, sauf à la sagesse, à la bonté

» & à la juſtice de MONSIEUR, Frere du Roi, de régler ce » qu'il jugera convenable, relativement aux différentes ſommes dépoſées & à dépoſer, & provenant des arbres vendus, ſans toutefois que la préſente clauſe puiſſe donner lieu » à aucun propriétaire des arbres abattus, de former aucune » action judiciaire, tant contre MONSIEUR, Frere du Roi, que » contre ſes Receveurs & tous autres par lui prépoſés.

» Déclare auſſi conſentir à ce que le préſent acte ſoit & » demeure annexé au procès-verbal de l'Aſſemblée de la Nobleſſe d'Anjou. „

L'Ordre de la Nobleſſe ayant accordé un ſuffrage unanime à cette déclaration, & l'ayant trouvée parfaitement conforme aux intentions de juſtice & de bonté, énoncées dans la lettre de MONSIEUR, a délibéré & arrêté que ladite déclaration demeureroit annexée au procès-verbal de ſon Aſſemblée.

Il a été procédé dans la forme accoutumée au premier ſcrutin pour l'élection du premier Député ſuppléant.

Le nombre des billets, vérifié par MM. les Scrutateurs, a été de 268.

La majorité de ce premier Scrutin s'étant trouvé n'être que de 140 voix au lieu de 177 qui devoient déterminer l'élection, l'Aſſemblée a arrêté qu'il ſeroit procédé au ſecond ſcrutin à la ſéance du lendemain.

L'Aſſemblée s'eſt ſéparée, & la ſéance a été indiquée au lendemain Lundi, huit heures & demie du matin.

Signé LE C[TE]. DE LA GALLISSONNIERE.

DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Lundi 6 Avril, 8 heures & demie du matin.

L'Assemblée étant réunie, il a été procédé, dans la forme accoutumée, au second ſcrutin pour l'élection du premier Député ſuppléant.

Le nombre des billets, vérifié par MM. les Scrutateurs, a été de 305.

La majorité néceſſaire pour être élu, devant être de 153, & M. Amelot en ayant réuni 205, l'Ordre de la Nobleſſe a reconnu pour ſon premier Député ſuppléant aux Etats-Généraux du Royaume, M. Amelot.

Il a été mis en délibération, ſi le premier Député ſuppléant remplaceroit de droit celui des quatre Députés, qui, par quelques motifs, ne pourroit ſuivre les délibérations des Etats-Généraux.

Délibéré & arrêté que ce droit appartiendroit au Député ſuppléant, élu le premier.

Il a été procédé dans la forme accoutumée au premier ſcrutin pour l'élection du ſecond Député ſuppléant.

Le nombre des billets, vérifié par MM. les Scrutateurs, a été de 281.

La majorité néceſſaire pour être élu devant être de 141, & M. le Chevalier d'Andigné de Villeguyer en ayant réuni 168, l'Ordre de la Nobleſſe a reconnu pour ſon ſecond Député ſuppléant aux Etats-Généraux du Royaume, M. le Chevalier d'Andigné de Villeguyer.

Délibéré & arrêté que ſix Députés iroient témoigner à MM. les Religieux Bénédictins de l'Abbaye de Saint Aubin, toute la reconnoiſſance de l'Ordre de la Nobleſſe, pour l'honnêteté avec laquelle ils ont bien voulu offrir & donner à cet Ordre

pour ses Assemblées l'usage de leur Salle Capitulaire & autres appartemens de leur maison.

Les Députés à cet effet ont été MM. le Comte de Cossé, chargé de porter la parole; le Marquis de Contades, de Boylesve de la Maurouziere, le Gouz du Plessis, le Comte de Walsh-Serrant, Trochon de Beaumont.

L'Assemblée s'est séparée, & la séance a été indiquée au lendemain Mardi, 4 heures après midi.

Signés LE Cte. DE LA GALLISSONNIERE.

DE NARCÉ, Membre & Secrétaire de l'Ordre.

Du Mardi 7 Avril, quatre heures après-midi.

L'ASSEMBLÉE étant réunie, M. le Comte de Cossé a dit, que MM. les Députés de l'Ordre de la Noblesse vers MM. les Religieux Bénédictins de Saint-Aubin, avoient rempli leur mission.

L'Ordre de la Noblesse ayant demandé une lecture suivie du procès-verbal, depuis le commencement de ses séances, cette lecture a été faite par M. le Comte de Cossé, l'un des Commissaires rédacteurs au procès-verbal.

Il a été mis en délibération, si l'Ordre de la Noblesse statueroit sur les frais à fixer pour ses Députés aux Etats-Généraux.

Délibéré & arrêté, que la Noblesse d'Anjou se conformeroit à ce qui seroit réglé à ce sujet aux Etats-Généraux, & que dans le cas où il n'y auroit point de réglement général sur cet objet, il seroit attribué à chaque Député de la Noblesse douze livres par jour, & quatre-cent quatre-vingt livres pour les frais de route.

Un des Membres de la Nobleſſe a dit, qu'un grand nombre de MM. les Gentilshommes étoit d'avis, que l'Ordre entier devoit des remerciemens publics à MM. le Comte de Coſſé, de Boyleſve de la Maurouziere, rédacteurs au procès-verbal des ſéances, ainſi qu'à M. de Narcé, Secrétaire de l'Ordre, pour la préciſion, la clarté, l'enſemble du procès-verbal, et principalement pour leur zèle et leur dévouement aux intérêts de l'Ordre.

Sur quoi, la Nobleſſe leur a unanimement témoigné ſa reconnoiſſance, et a arrêté qu'il en ſeroit fait mention dans le procès-verbal.

M. de Coſſé a répondu, tant pour lui que pour MM. Boyleſve de la Maurouziere et de Narcé, que les témoignages de ſatisfaction que l'Ordre vouloit bien leur donner, étoient la récompenſe la plus flatteuſe de leurs travaux, et que le ſouvenir leur en ſeroit à jamais précieux.

M. le Préſident a dit :

MESSIEURS,

» L'Ordre de la Nobleſſe va ſe ſéparer. Qu'il me ſoit » permis de profiter de ce moment pour vous préſenter » l'hommage de ma reconnoiſſance, & vous renouveller » l'expreſſion des ſentimens qui dureront autant que ma vie; » attachement ſans bornes; dévouement à la défenſe de la » cauſe commune; amour de mes devoirs, pour répondre » à la confiance dont la Nobleſſe de cette Province daigne » m'honorer.

» Pénétré des mouvemens que m'inſpire & ma ſituation » préſente, & ma ſituation future, je ne ceſſerai de faire » ces méditations profondes qui pourront m'indiquer des » réſultats heureux pour la régénération de la Patrie, la » gloire du Roi, & les intérêts d'un Corps dont j'ai l'hon» neur d'être Membre; intérêts inſéparables de ceux de la » Province & du Royaume ».

Plusieurs Membres de l'Ordre de la Noblesse ont successivement exprimé à M. le Comte de la Gallissonniere, les sentimens d'estime & d'attachement qu'il s'est concilié pendant le cours des délibérations, & l'Assemblée a confirmé ces expressions par un suffrage unanime.

Et la Noblesse ayant reconnu n'avoir plus d'objets à mettre en délibération, M. le Président, en sa qualité de Grand-Sénéchal d'Epée héréditaire, a annoncé à l'Ordre de la Noblesse, de se rendre en Corps, demain 8 de ce mois, à huit heures & demie du matin, en la Cathédrale de cette Ville, pour assister au serment que doivent prêter les quatre Députés, en la maniere accoutumée, conjointement avec les Députés des Ordres du Clergé & du Tiers-Etat, ainsi qu'il sera constaté par l'Ordonnance & le Procès-Verbal de M. le Grand Sénéchal, contenant la réunion des trois Ordres, la prestation du serment de leurs Députés, la remise du cahier, & la clôture de l'Assemblée générale des trois Etats des cinq Sénéchaussées de l'Anjou; les originaux de l'Ordonnance & Procès-Verbal, déposés au Greffe de la Sénéchaussée d'Angers, pour y avoir recours au besoin.

Clos & arrêté en l'Assemblée de l'Ordre de la Noblesse, par Nous Président, assisté du Secrétaire de l'Ordre, & de MM. les Commissaires rédacteurs, qui ont signé avec Nous.

A Angers, le 7 avril 1789.

Signés, LE COMTE DE COSSÉ, DE BOYLESVE DE LA MAUROUZIERE, LE COMTE DE LA GALLISSONNIERE, Président; DE NARCÉ, Secrétaire Membre de l'Ordre de la Noblesse.

ERRATA.

Page 2, *ligne* 14, de Beaumont d'Autichamp, *lifez* Comte d'Autichamp.

Page 28, *ligne* 12, pour la réduction des cahiers de, *lifez* du cahier des.

Même page, *ligne* 28, dans la réponfe, *lifez* dans fa réponfe.

Page 33, *ligne* 5, & l'amour du roi, *lifez* & l'amour dû au roi.

Page 34, *ligne* 3, exécutée, *lifez* exécuté.

Page 39, *ligne* 6, que la teneur, *lifez* que fa teneur.

Page 41, *lignes* 8 *et* 9, des cahiers, *lifez* du cahier.

Page 42, *ligne* 12, jouissances, *lifez* jouissance.

Même page, *ligne* 22, des cahiers, *lifez* du cahier.

Page 45, *ligne* 7, des hauts justiciers, *lifez* les hauts justiciers.

Page 46, *ligne* 24, des cahiers, *lifez* du cahier.

Page 47, *ligne* 15, des cahiers, *lifez* du cahier.

Page 49, *ligne* 26, Vous approuverez, *lifez* Vous appercevrez.

Page 53, *ligne* 10, & lui dire, *lifez* & de lui dire.

Page 55, *ligne* 2, du chapitre a des, *lifez* du chapitre des.

Page 57, *ligne* 31, s'étant trouvé, *lifez* s'étant trouvée.

Page 59, *ligne* 24, s'étant trouvé, *lifez* s'étant trouvée.

Page 61, *ligne* 3, s'étant trouvé, *lifez* s'étant trouvée.

Page 66, *ligne* 20, s'étant trouvé, *lifez* s'étant trouvée.

Page 67, *ligne* 8, pour on premier, *lifez* pour fon premier.

Même page, *ligne derniere*, ils ont bien voulu, *lifez* ils avoient bien voulu.

Page 69, *ligne* 12, M. de Cossé, *lifez* M. le Comte de Cossé.

Page 70, *ligne* 18, de l'ordre, *lifez* de l'ordonnance.

